Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 14 mai 2024 14h00 -16h00

Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du 24 route de Cuzon - 29000 Quimper



Conseil d'administration et Assemblée générale Mardi 14 mai 2024 (14h-16h)

Ordre du jour

	Sujet	Rapporteur	Pages
1.	Procès-verbal des CA et AG du 20 février 2024 (pour validation CA/AG)	Isabelle ASSIH	5 – 11
2.	Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat (pour validation CA/AG)	Roger LE GOFF	13 – 22
3.	Appel à cotisations 2024 (pour validation CA/AG)	Roger LE GOFF	23
4.	Transfert et fonctionnement des comptes CMB issus de la fusion QCD/AOCD (pour validation CA)	Isabelle ASSIH	25 – 26
5.	Convention de mutualisation des systèmes d'information QCD/QBO (pour validation CA)	Isabelle ASSIH	27 – 28
6.	Représentation de QCD au Conseil d'Institut - IUT de Quimper (pour validation CA)	Isabelle ASSIH	29
	Transitions énergétiques		
7.	Convention de partenariat SARE 2024 (pour validation CA)	Gilles SERGENT	31 – 33
8.	Réseau TYNEO : Candidature à l'appel à projet régional « Expérimentation de solutions innovantes dans l'habitat » (Kerfeunteun) <i>(pour validation CA)</i>	Gilles SERGENT	35 – 36
9.	Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO <i>(pour information)</i>	Gilles SERGENT	37 – 38
	Aménagement et urbanisme :		
10.	Observatoire de l'habitat 2023 : publication éditée (pour information)	Stéphane LE DOARE	39 – 40
11.	Démarche mobilité des actifs : état d'avancement des travaux et perspectives (pour information)	Stéphane LE DOARE	41 – 49
	Développement territorial :		
12.	Animation FEAMPA 2024 : Demande de subvention <i>(pour validation CA)</i>	Jocelyne POITEVIN	51 – 52
13.	Autorisation de dépôt de l'aide préparatoire de la candidature DLAL FEAMPA Cornouaille 2021 -2027 sur le portail des aides de la région Bretagne <i>(pour validation CA)</i>	Jocelyne POITEVIN	53 – 54

14. Destination touristique : bilan 1 ^{er} trimestre 2024 (pour information)	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	55 – 57
15. Mise en tourisme du schéma d'accueil des camping-cars : expérimentation de panneau de médiation environnementale et patrimoniale dans le Haut Pays Bigouden (pour validation CA)	Roger LE GOFF / Gilles SERGENT	59 – 62
16. Attractivité économique et territoriale (pour information)	Josiane KERLOC'H / Marc ANDRO	63 – 64
17. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2024 : demande de subvention régionale (pour validation CA)	Isabelle ASSIH	65 – 67
18. Rapport d'activités du Conseil de développement de <i>Cornouaille</i> (pour information)	Isabelle ASSIH	69
Questions diverses		
19. Calendrier prévisionnel des instances et événements (pour information)	Isabelle ASSIH	71

Pour validation

1. Procès-verbal des instances du 20 février 2024

Conseil d'administration & Assemblée générale Quimper Cornouaille Développement 20 février 2024

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) : Isabelle ASSIH, Hervé HERRY, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; François MARTIN (DDTM) ; Albert BILLON, Marie-Noëlle PLENIER, Malvina DAUDUS, France HUNTZINGER, Colin LE BIHAN, Gwenaëlle MUZELLEC (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Michel COTTEN (SCOT de CCA) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Alain DECOURCHELLE, Jean-Luc LECLERCQ (QBO); Marc BIGOT, Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Christian DAUTEL, Catherine ESVANT (CCA); Gwenola LE TROADEC (CCPBS); Jean-Pierre MARC, René ROCUET (CCPF); Isabelle CLEMENT (DZ Co.); Annie GOUZIEN (Conseil de développement);

<u>Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale)</u>: Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Roger LE GOFF (CCPF);

<u>Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement)</u>: Christelle DREANO (DZ Co.) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN;

Membres excusés:

Alain ESPINASSE (Préfecture du Finistère); Marc ANDRO, Ludovic JOLIVET (QBO); Julie DUPUY, Michel LOUSSOUARN (CCA); Christian PENNANECH (CCPF); Eric JOUSSEAUME, Valérie DREAU, Stéphane MOREL (CCPBS); Yves LE GUELLEC, Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB); Solène JULIEN - LE MAO, Gurvan KERLOC'H (CCSSPR); Maryvonne GUIAVARC'H, Joël LE DANTEC, Hélène LE ROUX (Conseil de développement); David LESVENAN (Symescoto);

Autres participants sans voix délibérative :

Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Carole ESCARAVAGE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Soisik DIJON (QCD);

Le 20 février 2024, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 14h40 et constate que les quorums sont atteints :

- 22 membres sur les 26 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

- 35 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente souhaite la bienvenue à Colin LE BIHAN, nouveau représentant de la CCIMBO et membre du Conseil de développement en remplacement de Gwenola BAYES, et invite à un rapide tour de table avant de lancer l'ordre du jour.

Administration générale

- 1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2023
- 2. Programme partenarial 2023 (maguetté)
- 3. Budget prévisionnel 2024
- 4. Rapport moral 2023

Aménagement et urbanisme

5. Etude sur le logement des nouveaux actifs et des saisonniers en Cornouaille : restitution

Développement territorial

- 6. Contrat local de santé (CLS): proposition de plan d'action 2024
- 7. Ingénierie LEADER 2024 programme 2014-2022 et 2023-2027 : demande de subvention FEADER
- 8. Promotion des savoir-faire de Cornouaille Destination touristique : point d'étape
- 9. Attractivité économique et territoriale de Cornouaille : agenda du 1er trimestre 2024

Ouestions diverses

10. Calendrier des instances et évènements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2023

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé accompagné des délibérations et des annexes.

2. Programme partenarial 2024 (maguetté)

Isabelle ASSIH présente le rapport, rappelle que le programme de travail 2024 a été validé par le Conseil d'administration du 13 décembre et balaie les grands champs d'expertises et d'actions.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

3. Budget prévisionnel 2024

Roger LE GOFF présente le rapport. Il rappelle que ce budget prévisionnel a été validé par le Conseil d'administration de décembre et qu'il est ce jour soumis à approbation de l'Assemblée générale conformément aux statuts de l'Agence.

Après une présentation synthétique, il souligne l'impact potentiel que pourra avoir la convention collective toujours en cours de réflexion.

Isabelle ASSIH précise que le budget présenté est en déficit conjoncturel et qu'il sera nécessaire d'inverser cette tendance pour éviter d'aggraver les réserves financières de l'Agence.

Daniel LE BIGOT estime que QCD a un budget contraint à des réalisations précises. Il s'interroge sur le cas de demandes d'élus, non inscrites au programme de travail, et aux possibilités de solliciter des subventions complémentaires auprès des membres.

Isabelle ASSIH rappelle que le programme partenarial a vocation à répertorier les actions mais propose d'y réfléchir, notamment sur la question du format à apporter en réponse à des projets partagés. Elle cite pour exemple le travail d'observation de la démographie scolaire sur QBO en lien avec les fermetures d'écoles, notamment dans l'optique de mieux anticiper les besoins en logements.

Roger LE GOFF fait référence à des financements extérieurs tels que le Fonds verts. Il estime qu'il faut échanger en Bureau sur les potentielles participations complémentaires.

Jocelyne POITEVIN affirme que tous les EPCI sont concernés par la question scolaire, les investissements futurs étant conditionnés aux résultats de cette étude. On constate l'existence de beaucoup de bâtiments d'écoles ; faut-il par exemple envisager des regroupements ? Elle confirme que Douarnenez Communauté est très intéressée par ces données démographiques concernant les enfants et sa position est rejointe par les autres présidents, confirmant ainsi l'intérêt pour toute la Cornouaille de disposer de ces données.

Le sujet n'appelant pas de question, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2024.

4. Rapport moral 2023

Isabelle ASSIH présente le rapport, retraçant les temps forts de l'année écoulée.

Olivier BELLEC attire l'attention sur le sujet de la mobilité et plus précisément sur le développement du TER avec la création du syndicat mixte des mobilités. Il informe avoir adressé un courrier à la Région sur la question du financement, CCA accueillant la seconde gare de Cornouaille. Il considère que l'ensemble des EPCI pourrait participer au financement du TER, s'agissant d'un beau projet pour le territoire.

Isabelle ASSIH informe qu'elle assistera à la réunion « BreizhGo Bretagne Sud Express » à St-Brieuc, projet qui offrira la possibilité de disposer de plus de TER à l'horizon 2025-2026. Elle souligne la coopération inédite entre le Conseil de développement de Cornouaille et la région Bretagne, et confirme que les EPCI vont contribuer au travail engagé sur la question des trains. Ce « beau cas de coopération » s'inscrit dans l'optique des déplacements du 21^e siècle, avec l'objectif de décarbonation, et fait l'objet d'un enjeu de dynamique d'emploi.

Albert BILLON affirme que le partenariat paie, citant pour exemple les échanges SNCF – hôpital portant sur la question de la mobilité du personnel, permettant le dégagement de parkings ou une contribution aux objectifs de décarbonation. D'autres structures seraient potentiellement concernées telles que l'entreprise Piriou. Un autre objectif réside dans l'établissement d'une nouvelle grille horaires. Il évoque également la future installation du centre de maintenance à Quimper pour accroître la réactivité sur les incidents de ligne. L'investissement est important et l'échéance annoncée pour 2027. Si la réflexion porte sur l'axe Quimper-Lorient–Nantes, Auray ou Redon sont interpelés et c'est au final l'ensemble de la Bretagne qui en profitera. Il n'existe pas à ce jour de Syndicat mixte équivalent et Albert BILLON estime qu'il faut s'y appuyer et avancer.

Olivier BELLEC évoque quinze arrêts supplémentaires avec BreizhGo Bretagne Sud Express mais que demeure la question du fret ferroviaire.

Isabelle ASSIH informe l'assemblée que la réflexion sur l'avenir de l'aéroport avance et qu'elle sera prochainement en mesure d'y revenir.

Revenant sur le rapport moral, la Présidente souligne l'importance du sujet du foncier et tient à féliciter et remercier les équipes de l'Agence pour l'émulation générée.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2023 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2023.

5. <u>Etude sur le logement des nouveaux actifs et des saisonniers en Cornouaille - Restitution</u>

Stéphane LE DOARE présente le rapport, soulignant le lien avec le sujet du train évoqué lors des échanges précédents. Il tient à faire remarquer l'intérêt de la dizaine de témoignages lors de la table ronde, dont celui de Piriou, et confirme qu'il a été acté le fait que l'Agence poursuive ce travail d'animation.

Christian DAUTEL confirme cet intérêt de diversité des témoignages et estime qu'il faut innover et montrer de l'agilité dans ce cadre de procédures juridiques. Le constat de déficit d'offres de logements s'oppose à un développement économique qui le nécessite. Cela implique beaucoup d'inventivité et la mise en place d'un groupe de travail sur le territoire dans un cadre aujourd'hui un peu rigide et en silo. Le développement économique est entravé par ce problème majeur. Il cite des exemples de solutions comme l'hôtel modulaire à Redon ou, sur le Pays bigouden sud, les relations entreprises / restaurateurs...

Olivier BELLEC évoque la Cité Océanides à Pont-Aven où des logements attendent les occupants, représentant un coût de 7 M€ pour 72 logements, mais regrette le manque de dynamique pour les racheter, CCA et ses communes ne pouvant pas financer l'ensemble de ces logements. S'il y a des contacts avec les bailleurs sociaux, ils ne sont aujourd'hui cependant pas conclus. Il cite un autre exemple, celui de Piriou qui, avec l'INB (Institut nautique de Bretagne), le Marinarium et l'UGECAM29 (pôle de réadaptation), travaillent ensemble pour proposer une trentaine de logements à Concarneau. L'OPAC deviendrait propriétaire du bien et Piriou participerait aux frais de gestion. Il souligne le côté novateur de ce travail commun entre plusieurs structures et affirme que CCA souhaite accompagner ces projets. Enfin, en 2024, une nouvelle résidence pour les jeunes actifs et les saisonniers verra le jour à Trégunc.

Albert BILLON est surpris par le nombre d'initiatives sur le territoire, qu'elles soient privées, publiques, entrepreneuriales, associatives... Il estime rassurant de constater que des initiatives fonctionnent avec une possible transférabilité. Il est convaincu que c'est le rôle de QCD de mettre en valeur ces initiatives en matière de logements mais aussi dans les domaines de l'économie ou de la culture.

Daniel LE BIGOT s'interroge sur les multiples catégories de logements et les publics visés. Il estime qu'il s'agit d'un dossier à prendre avec beaucoup de finesse devant la nécessité de réduire l'empreinte foncière et le risque de se trouver « coincés ».

Jean-Paul COZIEN rejoint les propos d'Albert BILLON, s'interrogeant sur les raisons des blocages. Si le nombre de logements vides est impressionnant, il ajoute qu'il y a un déséquilibre entre obligations des propriétaires et obligations des occupants. Si, pour lui, faire du neuf c'est bien, rénover serait mieux pour les cœurs de bourgs. Ce volet ne doit pas être oublié, et si la loi instaure le droit du locataire, elle doit également appuyer les droits du propriétaire pour lui donner envie de remettre son bien en location.

Isabelle ASSIH est d'avis que les programmes Petites villes de demain ou Cœur de Ville peuvent aider. Elle propose d'échanger sur ces programmes et croiser les projets, estimant que le travail est souvent réalisé par îlots ou uniquement sur quelques rues.

Jocelyne POITEVIN partage l'expérience de Douarnenez Communauté, en partenariat avec l'ANAH, dans le cadre l'OPAH-RU et PVD. Le ciblage de bâtiments vétustes, en vue d'accompagner propriétaires et bailleurs à rénover, fonctionne bien. Mais elle constate que le taux de rendement du livret A impacte les finances des bailleurs sociaux et que les coûts de construction en augmentation entament leurs ressources.

Morgane BRAESCU ANDRIEU évoque les expérimentations du Low-Tech Lab qui pourraient constituer une piste à étudier.

Thomas FEREC attire l'attention sur le nombre croissant de demandes de porteurs de projets portant sur de l'ultra parcellaire avec fort rendement : mobil-homes, caravanes, voire marchands de sommeil... Une fois installés, il est difficile de les déplacer. On constate des situations qui interrogent comme 4 personnes dans 12 m². Il cite également pour exemple une demande d'un promoteur qu'il qualifie « d'ultra », à savoir 140 logements / ha et 100 % de logements sociaux pour retour sur investissement et accompagnement de l'Etat. Il estime que cela ne répond pas à toutes les demandes. Il souligne par ailleurs qu'auparavant il était possible d'encaisser les déficits fonciers, ce qui permettait aux jeunes couples de s'installer,

répondant ainsi aux besoins en début de parcours résidentiel. Aujourd'hui les possibilités d'évoluer dans ce parcours sont rares ; le logement social suit le logement social. Ajouté à l'explosion du coût du foncier, des taux d'emprunts et la frilosité des prêteurs, les incidences portent aussi sur la natalité.

Forough-Léa DADKHAH attire l'attention sur la problématique du logement pour les jeunes en formation et les étudiants. La démographie des lycéens est en nette perte de vitesse. Les jeunes demandent à rester dans les villes moyennes car les grandes métropoles sont chères. Elle précise que s'il existe aujourd'hui la possibilité d'avoir une deuxième année de formation médecine sur l'antenne UBO de Quimper et que si la Région peut accompagner cette mise en place, il faudra malgré tout du logement.

Yannick LE MOIGNE appelle à de vraies résolutions face à ce changement de paradigme pour loger jeunes, retraités ou actifs, mais aussi accompagner au maintien des personnes âgées à domicile, sans oublier le ZAN. Si ce dernier est appliqué stricto-sensu, certaines communes de Cornouaille n'auraient simplement plus de droits à construire. Aujourd'hui les collectivités achètent au prix du marché contrairement aux années 1990/2000.

Malvina DAUDUS félicite le travail de QCD sur l'étude. Si le diagnostic se concentre ici sur une seule branche, celle des actifs, il lui semblerait intéressant de se pencher sur le logement de tous. Elle s'interroge sur les moyens de réguler le marché locatif et le logement touristique privé, et évoque la législation fiscale sur les meublés de tourisme.

Jean-Paul COZIEN compare la question du logement à un maquis de dispositifs où il est difficile de s'y retrouver. Beaucoup de changements interviennent tous les ans, impactant des projets pluriannuels, et les interlocuteurs sont multiples. Selon lui, QCD pourrait être le guichet unique pour informer les élus notamment sur les systèmes d'aides. Colin LE BIHAN confirme cet avis.

Isabelle ASSIH estime que s'il est difficile de simplifier ces dispositifs, il devrait être possible de regrouper les démarches, citant pour exemple la Maison de l'habitat. Il lui semble intéressant de pousser la réflexion sur un guichet, une boîte à outils ou un support documentaire unique à l'attention des élus qui doivent aujourd'hui être à la fois professionnels de l'habitat, des finances publiques, de la règlementation... Elle conclut en faisant un parallèle avec Réseau TYNEO tributaire de la fluctuation permanente des règles et procédures.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

6. Contrat local de santé: proposition de plan d'action 2024

Isabelle ASSIH présente le rapport, rappelant la réflexion sur la mise en place d'un conseil local de santé mentale (CLSM) dont le principe a été validé par le Conseil d'administration d'octobre 2023, suspendu à la clé de répartition entre les EPCI. Toutefois, elle informe l'assemblée que le Bureau a souhaité, dans un premier temps, s'appuyer sur les actions santé mentale intégrées au CLS, pour le faire vivre de manière opérationnelle avant de se lancer et de s'engager sur un nouveau dispositif. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon, particulièrement au vu de l'importance du sujet suite à la période Covid.

Sur le diagnostic de santé environnementale, elle précise que les EPCI peuvent ou non s'y associer. Concernant les conseils locaux du handicap, peu nombreux sur le territoire, il s'agit essentiellement de commissions d'accessibilité. Isabelle ASSIH estime qu'il manque des volets importants, et souligne la nécessité de lien entre ces instances et l'importance de la prévention pour éviter d'en arriver à avoir besoin de curatif. Elle note des résultats prometteurs sur les étudiants en 1ère année de médecine à Quimper, même si, comme évoqué plus tôt, la question du logement fait partie des enjeux d'attractivité des métiers de la santé.

Albert BILLON confirme ces derniers propos et attire l'attention sur l'angle mort du CLS, à savoir l'offre de soins constituant un problème majeur. En réunion du réseau des Conseils de développement, a été évoqué le cas de Carhaix où 10 ans de CLS n'ont pas empêché la fermeture de maternité ou d'hôpital. Il appuie sur le fait que notre santé dépend de la capacité des professionnels à prendre soin de nous et affirme qu'il ne s'agit pas d'un problème de moyens mais d'une question d'organisation. Il faut éviter un rapport de forces avec les usagers et une grande frustration malgré le travail fait par les CLS.

Isabelle ASSIH évoque un portage politique nécessaire et l'utilité de la prévention qui reste un levier fort, mais il ne faut pas négliger l'offre de santé dont les métiers ont évolué. Elle évoque le point de désaccord avec l'ARS sur la situation des urgences, à savoir le manque d'urgentistes et de lits. Elle s'interroge sur la nécessité d'une mobilisation collective.

Olivier BELLEC tient à rappeler l'importance des CLS. A Concarneau, le CLS permet à ce que tous les acteurs se rencontrent. Les collectivités peuvent par exemple accompagner le financement des installations, citant le cas de projets d'installation de cardiologues et de dermatologues à Concarneau. Sur la question des urgences, il estime que l'on ne se mobilise pas comme à Carhaix mais que l'attention est réelle. Pour pallier le manque de médecins urgentistes, il a proposé de mettre en place une équipe paramédicale d'urgence aujourd'hui fonctionnelle. Il s'agit d'une première en Bretagne. Il est persuadé que les élus sont conscients de la situation, y étant confrontés en tant que citoyens, et que leur mission est aussi de proposer des solutions.

Stéphane LE DOARE évoque le cas de deux dentistes prévoyant leur installation dans une maison médicale qui pose le problème du conventionnement rendu impossible selon l'ARS car il y aurait « trop » de dentistes sur le territoire. Il fait remarquer que les patients ne s'arrêtent pas au code postal de leur commune.

Léa-Forough DADKHAH appelle l'attention sur les 5 000 étudiants à Quimper qui n'ont plus de psychologue. Les stagiaires infirmiers, sages-femmes... ne peuvent pas se loger. Elle souhaite qu'une précision soit apportée au présent rapport en remplaçant le terme « étudiants » par « élèves-étudiants » car n'ayant pas le statut d'étudiant, ils n'ont pas d'indemnités de stage et leurs moyens financiers pour se loger sont en conséquence très faibles.

Christian DAUTEL revient sur la question du conventionnement qu'il compare à une usine à gaz et qui freine les ouvertures de maisons de santé malgré l'investissement important des collectivités.

Jean-Paul COZIEN suggère d'interpeler l'ARS sur ce sujet et fait mention de l'aberration que constituent les « pigistes » de la santé.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide la feuille de route en vue de la soumettre au Comité de pilotage CLS, sous réserve de remplacer le terme « étudiants » par « élèves-étudiants ».

7. <u>Ingénierie LEADER 2024 – Programme LEADER 2014-2022 et 2023-2027 : demande de</u> subvention FEADER

En l'absence de Marc ANDRO, Tristan DOUARD présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve ces projets;
- valide les plans de financements associés ;
- autorise la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant;
- autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution des projets.

8. Promotion des savoir-faire de Cornouaille – Destination touristique : point d'étape

Roger LE GOFF présente le rapport, soulignant l'importance de ces savoir-faire qui sont la richesse de notre territoire dont il faut être fiers et leur impact sur le développement des ailes de saison.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

9. Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille : agenda 1er trimestre 2024

En l'absence de Marc ANDRO, Tristan DOUARD présente le rapport.

Gwenaëlle MUZELLEC attire l'attention sur le fait que les actions citées s'adressent aux grandes entreprises et souhaiterait savoir ce qu'il en est pour des petites structures qui en ont besoin.

Tristan DOUARD précise qu'il s'agit principalement d'un effet de réseaux.

Isabelle ASSIH souhaite qu'une attention particulière soit portée sur l'information aux réseaux et notamment aux chambres consulaires.

Isabelle CLEMENT propose une piste à travailler avec les acteurs de la solidarité, notamment autour des parcours d'insertion avec les entreprises peinant à recruter.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente rappelle le calendrier des instances et autres dates clés qui figurent dans le dernier rapport de séance.

Albert BILLON souhaite rappeler à l'assemblée l'organisation du débat portant sur la problématique de l'éolien en mer dans le cadre du cycle national « la mer en débat ». Porté par le Conseil de développement, ce débat ouvert autour des enjeux énergétiques, avec des techniciens de l'Agence, posera la question de l'implantation de parcs éoliens au large de la Cornouaille, et les questions relatives de la pêche ou des activités militaires. Cette ouverture du sujet a pour but notamment de limiter les reproches futurs sur une opportunité potentielle non saisie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 17h. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Isabelle ASSIH

Stéphane LE DOARE

Les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale sont invités à valider ce procès-verbal.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

2. Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2023 par un bilan de 4 469 094 € et un compte de résultat 2023 dégageant une perte de 334 201 €, à raison de 2 080 180 € de produits pour 2 414 381 € de charges.

Ce résultat comptable négatif ne tient pas compte des subventions sur les fonds européens Leader et Feampa, dont les conventions ne nous sont pas parvenues. Le montant de ces subventions est évalué à 187 000 €, l'analyse du résultat doit en tenir compte, les charges y afférentes étant comptabilisées. Par ailleurs, des coûts exceptionnels liés au départ de salariés impactent significativement le résultat.

Le bilan se présente comme suit :

BILAN							
immobilisations	2 163 906	résultat d'exercice	- 334 201				
créances usagers & rattachements	1 126 697	reports et réserves	2 261 765				
autre actif circulant	29 356	subv. Invest. à rapporter	466 046				
disponibilités	1 149 135	emprunt immobilier	1 544 177				
aisportibilities	1113133	autres dettes d'exploitation	531 307				
Total actif	4 469 094	Total passif	4 469 094				

1. Analyse du bilan

Le bilan est impacté par l'impossibilité de comptabiliser certaines subventions européennes (principe de prudence) se rapportant normalement à l'exercice 2023, et par des frais de nature exceptionnelle.

1.1. Actif

Immobilisations: 2 163 906 €

Le total des immobilisations se monte à 2 163 906 € et comporte pour l'essentiel le terrain acquis (37 060 €), ainsi que la construction du bâtiment, pour une valeur de 2 243 208 €, amortie à compter de

juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux. Le bâtiment est en partie subventionné, à hauteur de 514 754 €. Le bâtiment du siège est ainsi évalué en net en fin d'exercice à 2,03 M€ à l'actif du bilan pour une subvention de 0,47 M€ au passif, soit une valeur nette de subvention de 1,56 M€.

Actif circulant : 2 305 188 €

<u>Créances usagers et comptes rattachés : 1 126 697 €</u>

Étant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice, et à condition que les charges correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 1 126 697 € au 31 décembre 2023.

Le montant de ce poste est essentiellement lié à des retards de paiement de cotisations (pour un montant de 839 659 €), inscrites en provision (et versées début 2024), et à des subventions dont la demande de paiement sera effectuée sur l'exercice 2024.

La baisse de ce poste s'explique par la baisse de cotisations, l'absence de comptabilisation de subventions non encore conventionnées et à l'encaissement d'une subvention ponctuelle importante antérieure sur 2023.

Ces créances se composent notamment :

- Du solde de cotisations adhérents 2023 pour 842 659 € perçues début 2024.
- De subventions portant sur l'ingénierie 2023 qui seront versées sur présentation du bilan annuel :

- Tourisme: 86 k€ (Région)

- Conseil de développement : 61 k€ (Région)

Réseau TYNEO : 59 k€Datagences : 18 k€

MOS: 20 k€CLS: 30 k€

- Action logement: 9 k€

Autre actif circulant : 29 356 €, essentiellement constitué de :

- Créances: 22 942 € (dont 7 378 € d'excédent de taxe sur les salaires, 3 349 € d'IJ maladie et divers remboursements à obtenir 12 215 €)
- Charges constatées d'avance : 6 415 € (avances sur contrats annuels)

o Disponibilités: 1 149 135 €

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2023 augmente de 28 %, cette augmentation est essentiellement liée à trois facteurs :

- Une diminution de la capacité d'autofinancement liée principalement au déficit (- 261 k€);

- L'augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (variation entre créances et dettes) (+ 548 k€) : cette variation est essentiellement due à la diminution du poste créances (+ 632 k€); d'anciennes créances ont été encaissées sur l'exercice, dont une subvention FEDER, accroissant ainsi le niveau de trésorerie. Les dettes d'exploitation sont également en baisse (- 84 k€).
- Un écart entre les investissements réalisés, la subvention sur investissement perçue et les remboursements d'emprunt (-32 k€).

1.2. Passif

• Report et réserves : 2 261 767 € avant affectation du résultat

Les fonds propres augmentent de 6,6 % par rapport au 31/12/2022 suite à l'affectation du résultat 2022 de 140 158 € et conforte la situation financière.

La subvention régionale d'investissement sur l'espace Cuzon, augmente de 61 000 € sur l'exercice 2023, portant le montant total de la subvention perçue à 514 754 €. La quote-part de cette subvention rapportée au résultat 2023 s'élève à 22 828 €. Le montant *net* à porter au résultat s'élève au 31/12/2023 à 466 046 €.

• Emprunt immobilier: 1 544 177 €

Pour rappel, un prêt immobilier de 1,7 M€ débloqué par le Crédit Agricole pour financer l'espace Cuzon a été contracté au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans avec un différé de remboursement de capital. Ces remboursements ont débuté en juin 2022, le montant du capital remboursé sur 2023 est de 91 k€ sur l'exercice.

• Dettes d'exploitation : 531 307 €

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : **256 909 €** sur les facturations de fin d'exercice, dont 75 223 € de factures non parvenues, et 181 685 € de charges à payer comprenant notamment des factures relatives au bâtiment reçues dernièrement pour un montant de 78 400 €.
- Les dettes fiscales et sociales : 182 487 € concernant les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4^e trimestre 2023 et une provision de congés payés.
- Les autres dettes : **68 000 €** correspondent à un remboursement régional de 15 000 € sur des projets, et à 53 000 € de provision liée aux charges de copropriété non facturées par la CMA.
- Le produit constaté d'avance de **23 911 €** se rapporte à des acomptes de subventions perçues à la signature de diverses conventions.

2. Analyse du compte de résultat

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue par rapport à 2022 : les charges globales sont stables (+ 0,33 %) et les produits à la baisse (- 18.83 %).

COMPTE DE RÉSULTAT						
charges	€	produits	€			
salaires, charges et taxes (formation, salaires)	1 759 250	prestations & marchandises	5 000			
charges de gestion et taxes liées (foncier + div)	521 969	subventions et cotis.	1 992 461			
dota. amort. prov.	95 815	reprises sur amort., transfert de charges	53 286			
charges financières	8 139	produits fin & .except.	29 434			
charges exceptionnelles	29 209	reprise fonds dédié	-			
Total charges	2 414 382	Total produits	2 080 181			
Résultat :	- 334 201					

2.1. Charges

	Exercice 2022	Exercice 2023	Évolution	2022-2023
			en €	en %
salaires charges & taxes	1 729 147	1 759 250	30 103	1,74 %
charges de gestion	229 270	301 867*	72 597	31,66 %
volume d'actions	352 215	220 102	- 132 113	-37,51 %
dota. amort. prov.	95 797	95 815	18	0,02 %
charges financières	8 930	8 139	- 791	- 8,86 %
charges fin. except.	7 132	29 209	22 077	309,55 %
Total charges	2 422 491	2 414 382	- 8 109	- 0,33 %

^{*} Ce montant comprend les mises à disposition de personnel (charges externes) de 58 k€ (intégré au budget en frais de personnel)

• Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 759 250 €

Ce chiffre en apparence stable (+ 1,74 %), comprend l'application de l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale (FPT) au 1^{er} juillet 2023 (1,50 %) et des coûts des indemnités de licenciements de deux salariées.

Au 31 décembre 2023, l'effectif était composé de 26 CDI, 3 CDD et 1 alternant, soit un total de 30 salariés (contre 27 CDI et 10 CDD, soit 37 l'année précédente).

Charges de gestion globales : 521 969 €

Dans les charges de gestion, on distingue, par analyse analytique :

- Les frais généraux et taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme et de développement : 301 867 € ;
- Les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions :
 220 102 €.

o Frais généraux et taxes : 301 867 €

Ces frais sont composés des charges relatives aux fournitures diverses, charges d'électricité, d'entretien, maintenances diverses, formations, honoraires, locations diverses, frais postaux, taxe foncière. S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement. Il convient également de mentionner les difficultés de chiffrage précis des frais liés aux parties communes de l'espace Cuzon, destinés à être gérés par sa future association syndicale libre (ASL). Une augmentation de certains frais est à observer : électricité, personnel mis à disposition (responsable RH sur l'année, remplacement d'un salarié absent et honoraires divers liés aux licenciements).

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

Actions engagées par les pôles : 220 102 €

Une réduction de ces frais (directement liés aux différentes activités des pôles et variables selon le type d'actions menées sur l'année) est constatée entre 2022 et 2023, notamment en raison de projets ponctuels sur 2022 : semaine de la pêche et de l'aquaculture, étude raison d'être de ialys, édition du guide « S'installer en Cornouaille », de vidéos pour l'attractivité économique de la Cornouaille.

- Attractivité et développement des filières : 98 742 € (écart par rapport au budget de - 93 588 € essentiellement sur le tourisme)

- lalys: 974 €

Tourisme : 80 202 €
 Attractivité : 17 566 €

- **Urbanisme et aménagement et Datagences** : **61 111 €** (écart par rapport au budget de + 31 111 €, modéré par des refacturations en transfert de charges pour 18 000 € (soit en produits)
- Programmes européens territorialisés et Conseil de développement: 29 545 € (écart par rapport au budget soit 3 600 € ; Conseil de développement, 10 700 € Feampa, 12 300 € Leader)
- Transition énergétique : 30 704 € (léger écart par rapport au budget 1 296 €)

Dotations aux amortissements: 95 815 €

Elles portent sur les agencements, le mobilier, le matériel informatique et les logiciels non encore totalement amortis. Les dotations aux amortissements sur la construction de l'espace Cuzon ont été enregistrées à compter de l'entrée dans les locaux, en juin 2021 et représentent 88 % de ce montant.

Il convient de souligner que la charge nette d'amortissements du bâtiment, qui représente 84 k€ moins 22 k€ de subvention, soit 62 k€, n'a guère de signification économique, puisque le bâtiment ne perd pas de valeur et reste d'ailleurs valorisé au bilan à un montant bien inférieur à sa valeur de marché.

Charges financières: 8 139 €

Il s'agit des intérêts de l'emprunt immobilier. Pour rappel, l'emprunt porte sur 1,7 M€ sur 20 ans dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %.

Charges exceptionnelles: 29 209 €

Ces charges correspondent à des frais liés au bâtiment et à des dommages et intérêts.

2.2. Produits

	Exercice 2022	Exercice 2023	Évolution 20	22-2023
			en €	en %
ventes & prestations	3 250	5 000	1 750	53,84 %
subventions et cotis.	2 450 446	1 992 461	- 457 985	18,69 %
autres produits			-	
reprise sur				
amortissements,				
transferts de charges	87 964	53 286	- 34 678	- 39,42 %
produits fin. & except.	20 989	29 434	8 445	118,32 %
reprise fonds dédié				
Total produits	2 562 649	2 080 181	- 482 468	-18,82 %

• Produit d'activités annexes : 5 000 €

Prestations de services et produits des activités annexes : 5 000 €

Il s'agit d'un encart publicitaire vendu à Armor Lux et SAS Bosser sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût.

Cotisations et subventions : 1 992 461 €

o Cotisations des adhérents (hors QBO): 529 087 €

EPCI: la cotisation est de 3 €/habitant soit 525 087 €;

Autres: forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA soit 4 000 €.

o Cotisation de QBO: 680 311 €

Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une cotisation de 680 311 €, soit l'équivalent de 6,50 €/habitant avec une diminution de 135 000 € soit – 1,29 € par habitant.

Autres produits : ajustement de comptes pour 391 €

o Subventions: 782 672 €

Les subventions financent soit l'ingénierie de fonctionnement, soit les actions menées par les pôles avec l'ingénierie spécifique dédiée à ces actions.

- État : 146 314 €

- Subvention en légère hausse pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme qui comprend une part fixe et une part variable, soit au total 96 314 € pour 2023 ;
- L'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) a également participé au financement du Contrat local de santé (2 CDI) à hauteur de 50 000 € (convention sur 5 ans soit 25 000 € par an par salarié à temps plein).

- Symescoto: 60 000€

- Subvention annuelle forfaitaire versée en 2023
- Autres subventions: 17 500 €
 - Subvention Action logement (étude sur le logement des nouveaux actifs en Cornouaille)
- Région Bretagne : 482 789 €
 - Subventions:
 - Destination touristique: 84 042 €
 - Énergie / Réseau TYNEO : 301 689 € (dont 26 900 concernant le solde 2022)
 - Ingénierie DLAL FEAMP : 11 027 € (subventions FEAMP et aide préparatoire non comptabilisées sans convention)
 - Mode d'occupation des sols (MOS): 20 000 €
 - Étude sur le foncier portuaire : 5 471 €
 - Conseil de développement : 60 560 €

- Subvention EPCI: 28 035 €

- Subvention versée par Quimperlé communauté au titre de la Destination touristique (0,50 €/habitant)
- Fonds européens LEADER : 21 421 €

- Ajustement sur subvention ingénierie 2022 : 1065 €
- Provision pour la mission d'appui aux structures nautiques : 9 150 €
- Provision pour le financement du CLS : 13 336 €

- Fonds européens FEAMP : 26 614 €

- Financement de la fin du projet « Semaine de la pêche et de l'aquaculture » : 2 765 €
- Financement de du dossier foncier portuaire : 5 471 €
- Financement ingénierie 2023 de fin du FEAMP : 18 378 €

• Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 53 286 €

Ce montant concerne des transferts sur charges générales de gestion : remboursement de frais par les offices de tourisme, le Comité régional du tourisme, l'opérateur de compétences (OPCO), remboursement par les agences d'urbanisme des frais avancés sur Datagences, les aides perçues sur les contrats d'alternance, le véhicule de fonction du directeur.

Produits financiers et produits exceptionnels : 29 434 €

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets bancaires et aux produits de participation pour un montant de 6 606 €.

Les produits exceptionnels sont composés de la quote-part de subvention relative à la construction virée au résultat pour 22 828 €.

3. Conclusion

Le budget prévisionnel 2023 déficitaire était évalué à -137 956 €, le déficit apparaissant au bilan s'élève à 334 201 €.

Ce déficit comporte une quote-part de charges non récurrentes et non prévisibles (licenciements) et une quote-part de subventions non enregistrées pour 187 k€.

Pour analyse, après correction de ces éléments, le déficit structurel serait de l'ordre de - 36 k€. Les frais sur actions sont inférieurs aux prévisions.

Perspectives 2024

Dans un contexte d'inflation, avec des charges en constante évolution (frais généraux et salaires), des incertitudes sur le montant des frais liés à l'informatique, copieur, téléphonie, réseaux (convention non finalisée avec QBO) et aux charges communes sur les bâtiments (documents non finalisés, évaluation des charges datant de 2021), la structure se doit de rester prudente et vigilante sur les postes dépenses et

envisager d'augmenter ses ressources afin de rester à l'équilibre et d'assumer les fonctions qui lui sont allouées.

Par ailleurs, le niveau de trésorerie constitue une marge sécuritaire et permet d'envisager plus sereinement l'avenir, même si la vigilance s'impose, si des retards récurrents de versements de cotisation se répètent, et si des déficits se renouvellent. Il est rappelé que le budget prévisionnel pour l'année 2024 prévoit un déficit de 217 000 €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 en report à nouveau.

Compte tenu de ce qui précède, Ayant pris connaissance des états comptables,

Le Conseil d'administration est invité à :

- proposer à l'AG d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Quimper Cornouaille Développement;
- proposer à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2023 en report à nouveau.
- faire constater à l'AG qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

Suite à délibération et validation par le Conseil d'administration, les documents suivants sont remis sur table :

- Rapport de Ouest Conseil Audit
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Au vu de ces rapports complémentaires et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée générale est invitée à :

- approuver les comptes 2023 de Quimper Cornouaille Développement;
- donner quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion;
- affecter la totalité du résultat 2023 en report à nouveau;
- constater qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Liste des annexes:

- 1. Comptes annuels 2023 (cabinet Gorioux) (hors liasse)
- 2. Tableau récapitulatif des bilans 2018-2023

Evolution compte de résultat 2018-2023

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
ETP THEORIQUES		26,38	25,93	23,54	26,45	32,4	30
COUT RH	salaires et charges	1 312 404	1 386 547	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 759 250
	personnel m-a-d	46 149	-				58 329
TOTAL RH		1 358 553	1 386 547	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 817 579
FRAIS GENERAUX & TAXES		406 221	364 406	346 401	339 399	229 270	243 538
S/Total charges de gestion	courantes	1 764 774	1 750 953	1 605 247	1 735 568	1 958 417	2 061 117
ACTIONS		263 745	384 023	233 350	266 071	352 215	220 102
dotations amort		21 555	16 082	13 231	59 197	95 797	95 815
divers			2906	2445	111 592	16 062	37 348
total charges gestion		2 050 074	2 153 964	1 854 273	2 172 428	2 422 491	2 414 382

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits :							
prestations et ventes	prestations & ventes	12707	9978	6334	2500	3250	5000
cotisations	adhérents communes CEP	316 524 45 285		468 080	519 103	522 757	529 087
subv générales fonctionnement	QBO	794 000	899 290	866 897	865 112	815 311	680 311
	Symescoto	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
	Etat	90 010	88 911	89 170	131 349	137 242	146 314
	Région						
	autres					981	391
s/total produits de fonctionnement	général	1 318 526	1 534 177	1 490 481	1 578 064	1 539 541	1 421 103
autres subv liées aux actions/pôles	Région	557 550	403609	317357	509 683	581 131	482 789
	Département				33000	9 000	
	autres	289 657	284256	239 295	230 690	432 977	176 289
Total produits exploitation		2 165 733	2 222 042	2 047 133	2 351 437	2 562 649	2 080 181

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

3. Appel à cotisations 2024

Conformément au projet de budget prévisionnel 2024 approuvé par l'Assemblée générale du 20 février 2024, il a été proposé, pour équilibrer ce dernier, de maintenir le niveau des cotisations des EPCI par habitant* à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale : 680 947 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 366 664 + 3 € / habitant soit 314 283 €.
- Cotisation annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI, soit 528 093 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2024.

*Base : population légale INSEE 2021 publiée au 01/01/2024

Le Conseil d'administration est invité à valider le montant des cotisations pour l'année 2024.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des cotisations 2024.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

4. Transfert et fonctionnement des comptes CMB issus de la fusion QCD/AOCD

En synthèse

Les statuts de QCD (art 21 et 22) donnent tous pouvoirs à la Présidente et au Trésorier sur le fonctionnement des comptes bancaires. A ce jour, les comptes bancaires du CMB issus de la fusion avec l'AOCD ne sont pas transférés à QCD (d'un montant total de 27 698 €). Le formalisme du CMB impose la transmission d'une délibération spécifique sur les pouvoirs liés aux comptes bancaires ouverts dans leur établissement, la transmission de la copie R/V de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois des personnes ayant mandat sur le compte.

Le Bureau propose au Conseil d'administration de donner aux personnes désignées ci-dessous :

DOMICILE (à préciser)

agissant séparément, tous pouvoirs pour, au nom de l'Association :

- faire ouvrir tous comptes;
- faire fonctionner lesdits comptes et ceux existant au nom de l'association;
- verser au crédit de ces comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit partiellement ou en totalité, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte de l'Association ou d'un tiers, se faire remettre des carnets de chèques, émettre, signer et endosser tous chèques, signer tous mandats, reçus, acquits et émargements.
 - Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, titres, registres et pièces, élire domicile.
 - (Eventuellement, substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou partie des présents pouvoirs, révoquer tous mandats et substitutions).
- Clore et arrêter tous comptes avec les banques, en fixer les reliquats actifs et passifs, et généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

Auprès du Crédit Mutuel de Bretagne – Agence de Plonéour-Lanvern, notamment sur les comptes suivants :

- Compte 15589 29726 000557407 40 46
- Compte 15589 29726 000557407 42 40
- Compte 15589 29726 000557407 60 83

Le Bureau propose de faire valider au Conseil d'administration :

- la reprise de ces comptes au nom de QCD;
- la fermeture de ces comptes auprès du CMB;
- le transfert du solde de ces comptes sur le compte courant de QCD ouvert auprès du Crédit Agricole du Finistère.

Le Conseil d'administration est invité à :

- approuver ces propositions;
- autoriser les membres désignés à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents.

Pour validation

5. Convention de mutualisation des systèmes d'information QCD / Quimper Bretagne Occidentale

Synthèse

Il est proposé de permettre une convention de mutualisation des systèmes d'information entre QCD et QBO pour le 1^{er} juillet 2024, afin de garantir durablement un fonctionnement opérationnel sécurisé et efficace.

Au cours du Bureau du 28 novembre 2023 a été évoqué le principe d'une adhésion de Quimper Cornouaille Développement à la nouvelle convention de mutualisation des systèmes d'information mise en œuvre par la DCSI (direction communautaire des systèmes d'information) de QBO. La convention actuelle privilégie une gestion répartie entre la QBO et QCD qui n'est pas durable, notamment au regard du contexte en matière de cyber sécurité.

La DCSI a mené, en étroite collaboration avec les services de QCD, l'ensemble des audits techniques préalables à cette adhésion désormais envisagée pour le 1^{er} juillet 2024. Il en ressort le constat d'un parc de PC obsolète et non compatible avec les normes techniques actuelles, et notamment le passage en Windows 11 obligatoire avant le 10 octobre 2025, et par conséquent la nécessité de renouveler ce parc avant la mise en œuvre de la convention pour QCD.

Le remplacement de ce parc de 27 machines, dont 2 fixes et 25 portables, représente un coût de l'ordre de 27 k€. Dès lors, un arbitrage portant sur les modalités de portage financier de ce renouvellement est en cours entre QCD et QBO, sachant que ni QCD, ni la DCSI n'ont pu anticiper cette dépense.

Par ailleurs, 3 copieurs ont été mis à disposition par QBO hors convention à partir d'avril 2022. Un rattrapage serait ainsi nécessaire sur la période du 1^{er} avril 2022 au 1^{er} juillet 2024, date souhaitée de l'adhésion de QCD à la convention. Le montant est ainsi estimé à 12 175 € en investissement et 12 083 € en fonctionnement. Ce coût figurerait comme une ligne complémentaire dans la convention.

	Coûts imputables sur la pé	riode (tarifs convention)
	Investissement	Fonctionnement
Fourniture copieurs		
2022 (9 mois)	4 058 €	1 745 €
2023 (année pleine)	5 411 €	2 327 €
2024 (6 mois	2 706 €	1 163 €
Copies de avril 2022 au		
01/07/2024 (moyenne mensuelle *		
27 mois)		
NB		511€
Couleur		6 336 €
Totaux période 27 mois	12 175 €	12 083 €

Concernant le coût annuel global et récurrent lié à la convention, celui-ci s'élèverait pour QCD à un montant estimatif de 43 361 € sur une année complète. En envisageant la signature pour le 1^{er} juillet 2024, le montant estimatif serait ramené à 21 680,50 € pour l'année 2024.

Simulation de facturation								
			Q	CD				
				Niveau 2				
	Cout annuel à l'unité	Dont investissement HT	Dont fonctionnement TTC	Quantité inventaire 2023	Coût total annuel	dont investissement HT	dont fonctionnement TTC	
PC Fixe	420€	139€	281€	3	1 260 €	417 €	843 €	
PC Portable	500€	202€	298€	32	16 000 €	6 464 €	9 536 €	
Tablettes	200€	94€	106€		- €	- €	- €	
Licences	41	icences E1 / 41 defer	nder / 41 CoreCal Brid	dge	5 915 €	5 915 €		
Copieurs A4	390€	221€	169€		- €	- €	- €	
Copieurs A3	860€	601€	259€	3	2 579 €	1 804 €	776 €	
Smartphon e	290€	78€	212€	20	5 800 €	1 560 €	4 240 €	
Mobile simple	130€	20€	110€		- €	- €	- €	
Infrastructu res Serveur	110€	74€	36€	35	3 853 €	2 595 €	1 257 €	
Téléphonie fixe IP	180€	77€	103€	36	6 480 €	2 772 €	3 708 €	
Bornes wifi	300€	160€	140€	3	900 €	480 €	420 €	
Réseau pro	2 800 €	80€	2 720 €		- €	- €	- €	
Réseau GP	1 015 €	59€	956€		- €	- €	- €	
Accès via FON*	574€	80€	494€		574 €			
			Total annuel		43 361 €	22 007 €	20 780 €	
			Тс	otal définitif	43 361 €			

Le Conseil d'administration est invité à valider le projet et à autoriser la Présidente ou son représentant à signer la nouvelle convention de mutualisation des systèmes d'information mise en œuvre par la DCSI.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour désignation

6. Désignation d'un(e) représentant(e) au Conseil d'institut à l'IUT de Quimper

Suite au remplacement de Philippe AUDURIER, qui avait été désigné par le Bureau le 15 octobre 2020 pour représenter QCD au Conseil d'institut de l'IUT de Quimper, Quimper Cornouaille Développement est invitée à désigner un nouveau représentant.

Le	Conseil	d'institut	se tient	généra	lement (quatre fois	par an.

Sur proposition du Bureau, le Conseil d'administration est invité à désigner :

- Olivier BELLEC, en qualité de titulaire
- Marc ANDRO, en qualité de suppléant

pour représenter Quimper Cornouaille Développement au Conseil d'institut de l'IUT de Quimper.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

7. Convention de partenariat 2024 Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) entre la Région et Quimper Cornouaille Développement

En synthèse:

Financement de Réseau TYNEO pour l'année 2024

Depuis 2020, il est proposé chaque année que QCD soit signataire avec la Région de la convention de partenariat «Dispositif de financement: programme CEE SARE – convention financière 2024 Fonctionnement ».

✓ Convention de partenariat 2024 – Région/QCD

Pour mener à bien ses missions, Réseau TYNEO conventionne avec la région Bretagne qui cofinance le service sur fonds propres et via le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique).

Le programme SARE constitue un outil de financement qui permet à la Région d'aller chercher une contrepartie financière issue des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Pour transcrire cette convention au niveau des EPCI, la Région conventionne annuellement avec les porteurs de ces services au local. La convention territoriale SARE 2024 reprend le mécanisme des années passées. (cf en annexe proposition de convention 2024 déclinée à la Cornouaille).

✓ Objectifs 2024 visés par Réseau TYNEO

Ainsi pour 2024, cette convention vise principalement à atteindre les objectifs suivants :

- 1 800 informations de 1er niveau 882 informations enregistrées à fin mars (+64% par rapport à 2023)
- 900 conseils personnalisés 241 conseils enregistrés à fin avril (-15% par rapport à 2023)
- 80 accompagnements en phase amont des travaux 12 accompagnements enregistrés à fin mars (+10% par rapport à 2023)
- 180 informations/conseils « hors SARE » permettant notamment de répondre aux demandes sur le photovoltaïque – 33 accompagnements enregistrés à fin mars (-69% par rapport à 2023)

✓ Plan de financement 2024

En termes financiers, ce projet se matérialise selon le plan de financement ci-dessous. A noter qu'une péréquation territoriale est mise en place par la région Bretagne. Celle-ci est légèrement favorable à l'échelle cornouaillaise.

Mission	Acte	Objectifs 2023	Plafond des dépenses 2023**	Part Région (y compris CEE)	Part local EPCI (QCD)	TOTAL
Dynamique du territoire	C3 SARE	-	0,31 €/habitant*	90 969 € (17 714 €)	0€	90 969 €
Information sujet habitat /Energie	Hors SARE	80	0,030 €/habitant* (Plafond à 300 000 hab.)	4 467 € (0 €)	4 088 €	8 555 €
Conseil personnalisé sujet habitat /Energie	Hors SARE	100				
Sensibilisation des ménages	C1 SARE	-	0,57 €/habitant (Plafond à 300 000 hab)	120 404€ (77 671 €)	38 836 €	159 240 €
Information de 1er niveau	A1 SARE MI	1 800				
	A1 SARE COPRO	5				
Conseil personnalisé	A2 SARE MI	900				
	A2 SARE COPRO	5	150 € par acte	563 € (375€)	188€	750€
Accompagnement des ménages	A4 SARE MI	80	800 € par accompagnement	48 000 € (32 000 €)	16 000 €	64 000€
Information 1 ^{er} niveau aux petits tertiaires	B1 SARE	10	50 € par acte	375 € (250 €)	125€	500€
	B2 SARE	5		2 250 € (250 €)	750€	3 000 €
Sensibilisation aux petits tertiaires	C2 SARE	-	0,030 €/habitant	9 044 € (1 500€)	2 889€	11 933
TOTAL				276 072 € (135 289€)	62 875€	338 948 €

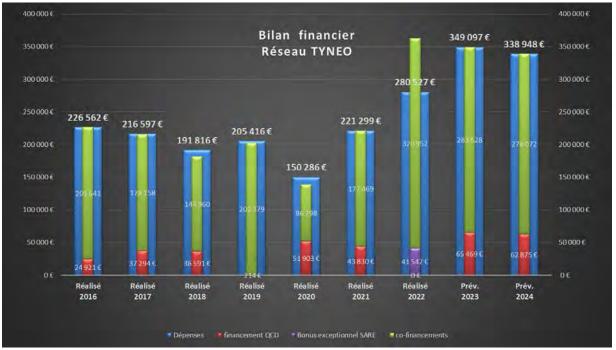
^{*}base de calcul, population prise en compte : 272 530 habitants en Cornouaille ** hors péréquation territoriale)

Ce plan de financement se décompose en 2 parties :

- une part forfaitaire (fond bleu) de 258 764 € dont 215 840 € sont attendus de la Région ;
- une part variable (fond gris) fonction des objectifs atteints à 80 184 € dont 60 232 € sont attendus de la Région.

Selon ce projet de convention, la Région et les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) contribuent à hauteur de 276 072 €, pour un coût du service de 338 948 €, soit un taux de 81% d'aide. Le reste à charge pour QCD est de 62 875 € (soit 0,23 €/hab.).

Il est prévu que la convention de partenariat SARE 2024 entre la Région et Quimper Cornouaille Développement soit inscrite à la commission permanente du Conseil régional du 10 juin prochain.



Bilan financier 2016-2024 de Réseau TYNEO

✓ Moyens humains dédiés à Réseau TYNEO en 2024

Dans la continuité de 2023, Réseau TYNEO s'appuie sur une équipe de 7 personnes pour opérer ce service à la population :

- Un responsable et une coordinatrice	1,5 ETP
- Une conseillère 1 ^{er} niveau d'information	0,75 ETP
- Quatre conseillers techniques CDI + 1 en conseillère CDD	3,66 ETP

A noter qu'une conseillère technique va s'absenter très prochainement pour un congé maternité. Le recrutement en CDD d'une conseillère technique a été réalisé dans cette perspective et pour compenser les absences de conseillers dans une période de forte affluence du service. Il convient de travailler encore et toujours à la stabilité de l'équipe Réseau TYNEO.

Annexe : Projet de convention (hors liasse)

Le Conseil d'administration est invité à autoriser la Présidente à :

- finaliser les termes de la convention de partenariat Région/QCD;
- signer la convention de partenariat Région/QCD;
- solliciter les demandes d'aides financières liées à la convention de partenariat Région/QCD.

Pour validation

8. Réseau TYNEO Candidature à l'Appel à Projet Régional « Expérimentation de solutions innovantes dans l'habitat »

En synthèse

Il est proposé d'autoriser Quimper Cornouaille Développement à porter un projet expérimental « Expérimentation de solutions innovantes dans l'habitat » sur le quartier de Kerfeunteun à Quimper, soutenu par la Région.

En cas de décision favorable de la Commission permanente du Conseil régional du 6 mai 2024, cette opération serait cofinancée à parité par la Région Bretagne, QBO et la ville de Quimper.

Contexte

La région Bretagne a engagé depuis 2021, un appel à projet « Expérimentation de solutions innovantes dans l'habitat » qui vise à faire émerger un processus d'amélioration continue du service rendu dans le domaine de la rénovation énergétique dans l'habitat.

Les structures éligibles sont celles portant des Espace Conseils France Rénov' (EPCI, ALEC, etc.) comme Quimper Cornouaille Développement via le service Réseau TYNEO.

Approche collective et citoyenne de la rénovation énergétique à l'échelle du quartier de Kerfeunteun - Quimper

A l'origine du projet, il y a le constat partagé par les membres du conseil de quartier de Kerfeunteun que les habitants ont conscience de faire face au dérèglement climatique (enjeu commun) et qu'en même temps beaucoup d'entre eux ne se sentent pas très à l'aise lorsqu'il s'agit d'engager chez eux des travaux de rénovation énergétique (enjeux individuels) : ils hésitent beaucoup malgré les dispositifs publics existants.

Devant cette situation, le conseil de quartier a l'intuition que s'il réussissait à regrouper des ménages au sein d'une démarche collective et citoyenne, d'entraide réciproque, les ménages parviendraient plus facilement à franchir le pas et ce en toute sécurité. Cette démarche a d'autant plus de sens que les quartiers sont en général caractérisés par des modes de construction identiques car les maisons ont été construites à la même époque. Il y a donc une cohérence technique à vouloir se regrouper au sein d'un quartier ou sous-quartier pour aborder ces questions de rénovation énergétique.

Partant de ce constat, Jean-François QUILLIEN, ingénieur retraité, membre du conseil de quartier de Kerfeunteun, a prospecté différentes parties prenantes pouvant interagir dans ce projet et s'est rapproché de Réseau TYNEO après avoir eu connaissance de l'appel à projet régional « Expérimentation de solutions innovantes dans l'habitat ».

Après plusieurs échanges une proposition de réponse à l'appel à projet a été co-écrite.

Les bénéfices attendus

• Création d'une dynamique permettant de lever (au moins en partie) les freins et les craintes liés à la complexité que représentent les projets de rénovation énergétique ;

- Mise en avant des dispositifs d'accompagnement existants et du rôle du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH);
- Acclimatation des habitants du quartier aux enjeux de transition énergétique;
- Démystification du parcours de rénovation énergétique ;
- Réalisation d'une trentaine d'évaluations énergétiques ;
- Passage en phase travaux d'une dizaine de logements (de manière individuelle ou collective, à déterminer au cours du projet).

Le portage du projet

Dans le cas où la candidature serait retenue, le projet serait porté par QCD (Réseau TYNEO) en partenariat avec QBO, le conseil de quartier de Kerfeunteun (ville de Quimper) et la MPT (Maison Pour Tous) de Kerfeunteun .

QCD, au nom de Réseau TYNEO, assurerait le pilotage, l'appui au suivi du projet et à l'accompagnement technique (ateliers, réunions d'information, diagnostics, ...).

Le conseil de quartier piloterait la partie citoyenne en assurant la promotion du projet auprès des habitants ainsi que la mise en place de la dynamique (porte à porte, boitage, outils de communication...).

Le territoire visé est le quartier de Kerfeunteun à Quimper. Un resserrage sur une partie du quartier sera réalisé de manière à toucher un type d'habitat homogène.

Le financement du projet

La Région intervient à hauteur de 50 % d'un montant des dépenses éligibles jusqu'à 40 000 €, soit 20 000 € de subvention. Pour 2024, les dépenses ne pourraient pas couvrir des actions déjà financées dans le cadre du dispositif de financement « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE).

Le montant prévisionnel du projet sur 3 ans (2024-2026) s'élèverait à 40 000 € et, sur le principe, serait cofinancé à 50 % par la subvention régionale et à 50 % par QBO et la ville de Quimper. Les dépenses prévisionnelles afférentes à la mise en œuvre du projet : des moyens humains de QCD pour le suivi du projet (hors du périmètre SARE en 2024) et l'étude du quartier, de la prestation pour de l'ingénierie technique spécifique, des envois de courriers, l'organisation des temps collectifs et des outils de promotion.

Ce projet, expérimental pour la Cornouaille, fera l'objet d'un partage d'expérience avec l'ensemble des EPCI, qui pourraient trouver à l'avenir un intérêt à ce type de démarche sur leur territoire.

Le Conseil d'administration est invité à :

- accepter le positionnement de QCD sur le projet;
- accepter le montage financier proposé;
- et autoriser la Présidente à finaliser la candidature et les démarches liées au conventionnement avec la Région dans le cas où le projet serait retenu.

Pour information et échanges

9. Service Public de la Rénovation de l'Habitat Positionnement de Réseau TYNEO

Synthèse:

- Chaque EPCI ou groupement d'EPCI de Cornouaille est amené à se positionner, <u>d'ici à fin juin</u>, sur la manière dont le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sera déployé à l'échelle de son territoire au 1^{er} janvier 2025.
- Ce n'est plus QCD qui contractualisera avec la Région pour la mise en œuvre de l'Espace Conseil France Rénov', mais chaque EPCI ou groupement d'EPCI qui contractualisera directement avec l'Etat pour la mise en œuvre du SPRH, via le nouveau dispositif PIG Pacte territorial France Rénov'.
- Chaque collectivité ou groupement d'EPCI, en tant que maître d'ouvrage, décidera d'opérer en direct, ou de déléguer tout ou partie des missions attendues par l'Etat à Réseau TYNEO et/ou autres acteurs locaux de l'habitat.

Contexte

Compte tenu de la fin annoncée du Programme CEE SARE (au 31 décembre 2024), et afin de garantir la continuité du déploiement du « Service Public de la Rénovation de l'Habitat- SPRH », un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé sur le modèle d'un Programme d'Intérêt Général (PIG): le « PIG Pacte territorial France Rénov' ». La mise en place de ce pacte territorial doit permettre :

- une lisibilité du service rendu aux ménages,
- un fonctionnement adapté aux besoins de la population
- une bonne accessibilité des Espaces Conseil France Rénov' (ECFR').

Les principes du futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Le futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat se veut un service public accessible à toute la population (y compris copropriété et bailleurs) et proposant une offre de service homogène et uniforme sur l'ensemble du territoire français. Ce service public de la rénovation de l'habitat, porte d'entrée unique, doit balayer l'ensemble des thématiques suivantes : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne ou dégradé.

Les attendus du PIG Pacte territorial France Rénov'

Le PIG Pacte territorial France Rénov' fusionne deux dispositifs existants :

- Le dispositif CEE SARE qui finance en partie les Espaces Conseil France Rénov' comme Réseau TYNEO
- Les OPAH/PIG « généralistes » rénovation énergétique et/ou adaptation comme « mieux chez soi » sur DZCO et CCCSPR ou « Renovez l'agglo vous aide! » à QBO.

Le PIG Pacte territorial France Rénov' impose la réalisation de missions socles selon 2 volets obligatoires :

Volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages

- Les missions d'information et d'orientation des ménages
- Les missions de conseil personnalisé

- Les missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (information conseil Renforcé).

Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

- La mobilisation des ménages
- La mobilisation des publics prioritaires « Aller-vers »
- La mobilisation des professionnels

En complément, **un volet facultatif relatif à l'accompagnement des ménages** peut être proposé par les collectivités. Dans le cadre du SPRH, les ménages doivent pouvoir accéder à une offre d'accompagnement multi thématiques pour la réalisation de leurs travaux, et ce, en tenant compte des spécificités locales. La collectivité maître d'ouvrage du pacte territorial n'est pas tenue de déployer une offre d'accompagnement sur toutes les thématiques, mais peut choisir aucune, une, ou plusieurs thématiques d'intervention.

La mise en œuvre de cette nouvelle contractualisation

Le PIG Pacte territorial France Rénov' devra être signé entre l'EPCI ou groupement d'EPCI et l'Etat (via l'ANAH et la DDTM). Les services de l'Etat attendent à que les collectivités se positionnent d'ici au mois de juin prochain sur le/les signataires de ces pactes localement. Par après, chaque EPCI positionné aura le second semestre 2024 pour « négocier » les conventions et délibérer dans ses instances. L'objectif est que le service SPRH soit opérationnel pour le 1^{er} janvier 2025 afin d'assurer le financement des services existants et donc le maintien des Espaces Conseil France Rénov'.

L'ANAH financera les 2 volets obligatoires à hauteur de 50% jusqu'à la hauteur d'un plafond fixé en fonction du nombre de résidences principales habitat privé du territoire.

Le volet facultatif de l'accompagnement sera financé en fonction des objectifs réalisés selon les modalités des dispositifs existants.

La Région Bretagne peut se positionner pour compléter le financement de l'ANAH et réduire ainsi la part du reste à charge des collectivités. A ce jour, la Région appréhende ce nouveau cadre et réserve son implication d'ici à cet été.

Quelle organisation en Cornouaille en janvier prochain?

En Cornouaille, les attendus du Service Publique de la Rénovation de l'Habitat viennent bouleverser le fonctionnement actuel. Il convient d'établir la future organisation à mettre en œuvre dans un délai extrêmement court.

Le COPIL Réseau TYNEO du 22 mars dernier a permis d'exposer le cadre de ce nouveau dispositif dans lequel il nous est proposé de rentrer, pour maintenir une part de co-financement des services actuellement en œuvre. A ce titre 3 scenarii ont été exposés :

- Le portage et l'opérationnalité du SPRH en direct par chaque EPCI ou groupement d'EPCI (qui implique la suppression de Réseau TYNEO),
- Réseau TYNEO s'inscrit comme guichet unique de la Cornouaille tous publics toutes thématiques, avec des relais locaux physiques au sein de chaque EPCI,
- Chaque EPCI ou groupement d'EPCI récupère le flux entrant (mail, web et physique) issu du national et gère l'orientation des ménages vers les structures/dispositifs adéquats.
 Réseau TYNEO se positionne comme expert de la rénovation énergétique.

Pour information et échanges du Conseil d'administration.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

10. Observatoire de l'habitat – Edition 2023 Publication

Synthèse

Quimper Cornouaille Développement édite, chaque année, l'observatoire de l'habitat qui analyse des données relatives au logement à l'échelle des sept EPCI cornouaillais. Il sert de référence aux politiques de l'habitat des collectivités membres de l'Agence, notamment dans la mise en œuvre de leur programme local de l'habitat (PLH). Véritable outil d'aide à la décision, il constitue un moyen d'actions pour les territoires engagés dans une politique volontariste en faveur du logement.

Face à une crise de logement sans précédent, l'édition 2023 de l'observatoire va plus loin pour décrypter les ressorts de la crise et identifier les leviers d'actions pour débloquer les parcours résidentiels.

Quimper Cornouaille Développement édite, chaque année, l'observatoire de l'habitat qui analyse des données relatives au logement à l'échelle des sept EPCI cornouaillais. Il sert de référence aux politiques de l'habitat des collectivités membres de l'Agence, notamment dans la mise en œuvre de leur programme local de l'habitat (PLH).

Cette publication fait suite à un temps d'échanges où un large panel d'acteurs de l'habitat (élus, techniciens des EPCI et des communes, bailleurs publics et privés, gestionnaires, aménageurs, lotisseurs, agents immobiliers, notaires, etc.) sont réunis pour débattre des enjeux du logement en Cornouaille et confronter leur point de vue en vue d'enrichir la connaissance des marchés et faciliter la construction d'une culture commune.

Face à une crise de logement sans précédent, l'édition 2023 de l'observatoire va plus loin pour décrypter les ressorts de la crise et identifier les leviers d'actions pour débloquer les parcours résidentiels. Les raisons du blocage sont nombreuses et systémiques :

- Une pénurie d'offres dans les parcs locatifs avec :
 - Une captation grandissante du parc locatif privé par les locations saisonnières (+30 % d'annonces depuis 3 ans sur la Cornouaille)
 - Un parc social sous tension avec un élargissement du profil des demandeurs, peu de sortie du parc
- Une flambée des prix du foncier et des biens qui ne permet pas de libérer des places dans le parc locatif,
- Des coûts d'emprunt en forte hausse qui impactent lourdement les ménages,
- Une inflation des coûts de construction qui freinent les opérateurs,
- Un impératif et des obligations de performance énergétique,
- Une raréfaction du foncier avec la nécessaire sobriété foncière dans la perspective du zéro artificialisation nette (ZAN).

Les données de l'observatoire permettent d'objectiver ces constats.

Sont ainsi analysés, le marché de l'occasion, les terrains à bâtir, la construction neuve, l'accession abordable, le logement social, l'optimisation du parc privé (plus que jamais un enjeu dans un contexte de sobriété énergétique et foncière). Le cadre législatif et les évolutions attendues sont aussi abordées. Enfin de nouvelles thématiques s'installent dans l'observatoire:

- La consommation foncière et l'habitat,
- Une première approche de la densité,
- Le phénomène des locations saisonnières.

Les politiques de l'habitat doivent se renouveler pour faire face à de nouveaux défis. Dans ce contexte en forte évolution, cette édition de l'observatoire dresse un constat de la situation et donne des pistes pour produire une offre nouvelle de logements tout en économisant les ressources foncières. Au-delà du renouvellement urbain, il s'agira de rechercher toutes les capacités existantes permettant de répondre à l'ensemble des besoins en logements.

Annexe:

- Observatoire de l'habitat Edition 2023 (hors liasse)

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

11. Démarche Mobilité des actifs en Cornouaille Etat d'avancement des travaux et perspectives

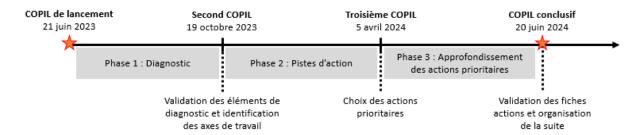
Synthèse

Ce point d'étape sur la démarche « Mobilité des actifs en Cornouaille » portée par le CEREMA présente les pistes d'actions identifiées en matière de mobilité inter-EPCI et anticipe un questionnement sur la poursuite du travail engagé à l'échelle de la Cornouaille à l'issue du Comité de pilotage conclusif du 20 juin prochain. Y sera décidée la manière de poursuivre les travaux à l'échelle inter-EPCI, à la lumière notamment de la création du bassin de mobilité cornouaillais.

Les déplacements des actifs dépassent bien souvent les frontières administratives des EPCI: ce sont des flux journaliers, plus longs et donc plus polluants que les autres. Les alternatives à la voiture y sont plus restreintes ou moins compétitives. C'est pourquoi le travail sur des actions coordonnées entre les EPCI concernés par ces flux a été retenu pour engager la transition vers des mobilités décarbonées à l'échelle de la Cornouaille.

❖ Le contexte de travail

Lancée en mai 2023, la démarche « Mobilité des actifs en Cornouaille » financée et pilotée par l'Etat¹, réalisée par le Cerema et accompagnée par Quimper Cornouaille Développement, consiste à forger une <u>vision partagée</u> en matière de mobilité entre les 7 EPCI de Cornouaille et à engager des <u>expérimentations</u> de solutions en matière de mobilité inter-EPCI décarbonée ou à faibles émissions.



Durant la deuxième phase, 5 groupes de travail (GT) thématiques, rassemblant élus des 7 EPCI (principalement les vice-présidents en charge des mobilités), chargés de mission mobilité, partenaires publics et privés et intervenants d'autres territoires, se sont réunis à 2 reprises (entre novembre 2023 et mars 2024).

- GT1: Mobilités partagées dans les ZAE;
- GT 2: Covoiturage;
- GT 3: Maillons manquants en transport collectif ou vélo sur les axes inter-EPCI stratégiques et liaisons PEM:
- GT 4: Offre de transport collectif et intermodalité;
- GT 5: Accès à l'information / Gouvernance technique et politique.

¹ Démarche financée à 1/3 par le Fonds vert, 1/3 par l'ANCT et 1/3 par le Cerema

Ces groupes ont fait émerger plusieurs pistes d'actions qui ont été soumises à l'orientation du comité de pilotage du 5 avril dernier. Certaines d'entre elles seront retenues pour approfondissement en phase 3 (cf. schéma ci-dessus). Les actions non retenues seront décrites dans des fiches méthodologiques rédigées par le CEREMA.

Au terme de la démarche, ces différents travaux seront présentés lors du COPIL du 20 juin 2024. Y sera décidée la manière de poursuivre les travaux à l'échelle inter-EPCI, à la lumière notamment de la création du bassin de mobilité cornouaillais (cf. encart ci-dessous sur le projet de syndicat mixte « Bretagne mobilités »).

La Région travaille à la création d'un syndicat mixte de mobilité adossé à 9 à 11 bassins de mobilités², dont le périmètre correspond à la réalité des flux domicile-travail tout en prenant en compte l'historique des coopérations locales. Un bassin de mobilité de Cornouaille a été dessiné, puisqu'à l'intérieur s'effectuent 90 % des déplacements dont 29 % inter-EPCI. Dans le cadre du syndicat, des comités locaux de mobilité seront créés au niveau des bassins : les EPCI doivent réfléchir à ce qu'ils souhaitent y faire. La démarche Mobilité des actifs en Cornouaille a donc préfiguré cette nouvelle organisation et permet à la Cornouaille d'être en avance sur les réflexions ; cela confirme l'enjeu à faire coïncider les travaux de la démarche avec la feuille de route de ce nouveau comité local de mobilité.

Les enjeux de la mobilité des actifs inter-EPCI

Les travaux ont permis d'identifier 8 principaux enjeux relatifs à la mobilité des actifs inter-EPCI:

- Développer la pratique du co-voiturage
- Renforcer l'intermodalité entre les EPCI
- Renforcer l'offre de cars BreizhGo, avec amélioration de l'interface avec les services ferroviaires et les réseaux de transports collectifs urbains
- Travailler sur le renforcement des services de transport à la demande
- Renforcer les aménagements cyclables inter-EPCI
- Améliorer l'information multimodale des usagers sur l'ensemble de la Cornouaille
- Coordonner les actions d'animation des 7 EPCI et élaborer une charte graphique

Les pistes d'actions à approfondir en phase 3

Des pistes d'actions ont été identifiées parmi lesquelles 9 ont été proposées pour approfondissement en phase 3 au Comité de pilotage du 5 avril. La liste complète des pistes d'actions se trouve en annexe 2 du document.

Les approfondissements validés – et reformulés pour certains – par le Comité de Pilotage sont exposés dans le tableau ci-après.

Toutefois quelques angles morts concernant la billettique, la tarification et l'offre ferroviaire sont à noter. Le financement inter-EPCI reste aussi une question délicate à aborder dans le cadre de cette démarche.

Par ailleurs, le Bureau préconise que soient mis en avant les points suivants :

- Le développement du covoiturage;
- L'amélioration des services de transport en commun pour les liaisons inter-EPCI;
- La connexion avec les Pôles d'échanges multimodaux et les centres hospitaliers.

² En annexe 1 : document de la Région récapitulant l'ensemble des bassins de mobilité en Bretagne, diffusé lors de la journée « Cap sur Bretagne mobilités » du 23 février 2024

Pistes	
d'actions	
approfondies	Description
• •	
en phase 3	Burney description of the second section of the sec
1	Proposer des stratégies d'approche des entreprises pour la mobilité des actifs de la
	zone d'emploi
	⇒ Objectif: s'assurer de l'implication des entreprises dans la conduite du changement auprès des
	salariés
	⇒ Approche méthodologique s'appuyant sur les retours d'expérience de CCPF et CCA, voire d'autres secteurs.
	•
2	Action transverse aux 7 EPCI
2	Comparer les solutions de covoiturage existantes pour arbitrer un outil opérationnel
	et commun à la Cornouaille, en partageant les travaux du SIOCA
	Objectifs: faire apparaître les caractéristiques de l'offre des plateformes (coûts, fonctionnalités de l'origination està l'apparaître les caractéristiques de l'origination està l'apparaître d'apparaître des la
	l'outil, dispositif d'animation, etc.), identifier l'outil le plus à même d'être déployé sur la Cornouaille et proposer des pistes d'amélioration vers la Région pour faire évoluer OuestGo
	⇒ Champ: l'outil régional OuestGo et tout autre outil développé par les entreprises du marché
	⇒ Action transverse aux 7 EPCI
2	
3	Elaborer un plan d'actions pour favoriser la pratique du covoiturage sur un axe non
	couvert par du transport collectif
	Objectif: établir une feuille de route multidimensionnelle pour réussir à développer le covoiturage sur un axe relativement fréquenté pour des trajets domicile-travail
4	
4	Identifier les opportunités de nouveaux arrêts et/ou correspondances entre les lignes
	interurbaines BreizhGo pour une meilleure desserte des actifs du centre hospitalier
	de Quimper, y compris les liaisons avec le réseau urbain QUB
	Objectif: parvenir à une utilisation renforcée des TC (y compris TAD) par les actifs du centre
	hospitalier de Quimper, plus gros employeur public de Cornouaille, en tenant compte des horaires atypiques.
5	
3	Développer la desserte des zones d'emploi et d'habitation par les voies vertes ⇒ Livrable comprenant les pistes d'aménagements, voies de rabattement, jalonnements, etc.
6	⇒ Secteur d'expérimentation : voie verte Pont-L'abbé <> Quimper Définir les renforcements nécessaires de liaisons en transport en commun à la fois
O	•
	entre les gares de Quimper/Rosporden et les autres EPCI, et les liaisons entre la QUB
	et la ZAE de Troyalac'h
	⇒ Objectif: faciliter l'usage du train pour les trajets domicile-travail et permettre aux actifs de la ZAE de Troyalac'h de se rendre en TC depuis la QUB.
	⇒ Secteurs d'expérimentation : (1) TC entre la gare de Quimper et les autres EPCI : action transverse
	7 EPCI; (2) liaison TC entre QUB et ZAE de Troyalac'h : QBO – CCPF.
7	Proposer une articulation de la représentation cornouaillaise au sein du potentiel
	syndicat mixte Bretagne Mobilités
	⇒ Mettre en évidence les enseignements de la présente démarche menée, en vue du
	fonctionnement du potentiel comité local de mobilité du bassin de Cornouaille.
	⇒ Action transverse aux 7 EPCI
8	Consolider les besoins complémentaires d'informations exprimés par les usagers
_	pour faire évoluer l'interface Korrigo
	⇒ Objectif: faciliter l'information numérique des usagers sur les offres disponibles et les possibilités
	de parcours en intermodalité entre les réseaux, selon des critères paramétrables par l'usager
	⇒ Approche se faisant à l'appui des différents besoins exprimés dans les plans de mobilité ou
	schémas directeurs vélo
	⇒ Action transverse aux 7 EPCI
9	Identifier les potentiels de coopération sur la communication et la sensibilisation aux
_	mobilités durables entre les EPCI
	⇒ Objectif: proposer des actions pertinentes à destination des différents publics, tout en
	coordonnant les calendriers, les types d'actions menées par les EPCI.
	⇒ Action transverse aux 7 EPCI
L	

Perspectives : quelle poursuite du travail engagé durant la démarche ?

L'enjeu d'assurer la continuité de la dynamique et du travail engagés sur les mobilité inter-EPCI à l'échelle de la Cornouaille dans le cadre de la démarche mérite d'être anticipé. Plusieurs éléments sont à intégrer dans la réflexion sur les modalités et le contenu

- L'avènement du futur syndicat mixte Bretagne mobilités (juin 2024) qui organisera des comités locaux de mobilité à l'échelle des bassins de mobilité, dont celui de Cornouaille. L'enjeu est double: (1) réussir à intégrer dans cette nouvelle instance locale les enseignements issus de la démarche « Mobilité des actifs en Cornouaille » ; (2) mettre en parallèle la poursuite de la démarche et cette création d'instance pour éviter les doublons.
- La nécessaire mise en place d'un dispositif de gestion de projet (pilotage, coordination, suivi, évaluation) des actions retenues. Un portage opérationnel devra être organisé en ce sens, ainsi qu'un reporting au niveau politique quant à l'atteinte des résultats escomptés.
- L'intérêt des participants à la démarche de pouvoir se retrouver régulièrement au sujet des mobilités, pour échanger et se sensibiliser collectivement, créer un réseau professionnel, partager des informations, des retours d'expérience, monter en compétence, faire émerger des idées pour des solutions à plus ou moins grande échelle (de l'EPCI au bassin de vie). L'idée est de constituer un cadre post-démarche (les RDV de la mobilité?) permettant aux intéressés de continuer à se rencontrer et à échanger.
- L'élargissement du périmètre d'étude? La démarche engagée porte uniquement sur la mobilité des actifs, et plus spécifiquement sur les déplacements domicile-travail. En dépit du volume que cela représente, notamment à l'échelle inter-EPCI, la question de la mobilité s'étend bien au-delà : autres publics, autres motifs de déplacements (achats, loisirs, etc.), mobilité des biens (mobilité décarbonée dans la gestion de la chaîne logistique, frêt ferroviaire). Se pose ainsi la question du périmètre thématique à travailler à l'échelle cornouaillaise.

D'autres questions d'ordre organisationnel sont également à évoquer (liste non-exhaustive) :

- Qu'attend-t-on d'un travail en commun entre les EPCI de Cornouaille? Un partage de connaissances, ou des résultats concrets issus d'actions menées ensemble?
- Qui a mandat pour organiser ce travail et le coordonner? Qui doit participer?
- Quelle est la bonne fréquence de rencontre ? Y a-t-il une instance qui à ce stade semble appropriée ?

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.



LA CONCEPTION DES BASSINS



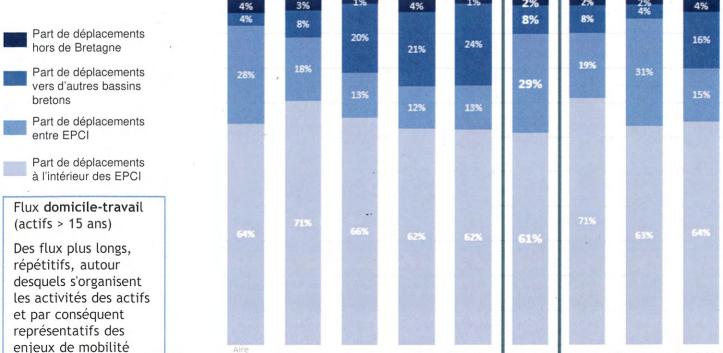
Rappel des objectifs de conception des bassins

- Respect de la réalité des flux
- Couverture totale de la Bretagne et respect du périmètre des EPCI
- Prise en compte de l'historique de coopérations locales
- L'objectif d'un nombre de bassins raisonnable dans un souci d'efficacité de l'action

Carte proposée des bassins



Nature des déplacements



Source : Insee, 2019

Aire

Sud Bretagne Centre Sud Est Centre Ouest Comouaille Rappo ts

Nord Pays de Brest Pays St Malo Bretagne Centre Sud Est Centre Ouest Comouaille Bretagne Pays St Malo Bretagne Morlaix

Nord Pays de Brest Pays St Malo Bretagne Centre Ouest Comouaille Bretagne Morlaix



BASSIN CORNOUAILLE



Chiffres clés

Fiche d'identité

BASSIN CORNOUAILLE

278 309
104 388
7
1 642
169

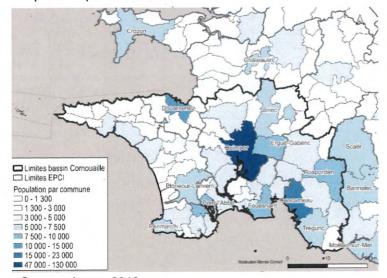
Source: Insee, 2019

Périmètre du bassin de mobilité



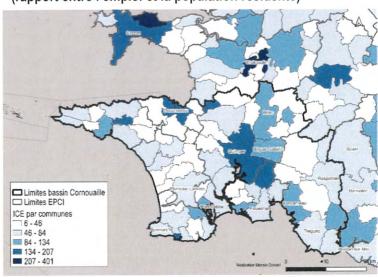
Population et emplois

Population par commune



Source: Insee, 2019

Indice de concentration de l'emploi (ICE) par commune (rapport entre l'emploi et la population résidente)



Source : Insee, 2019

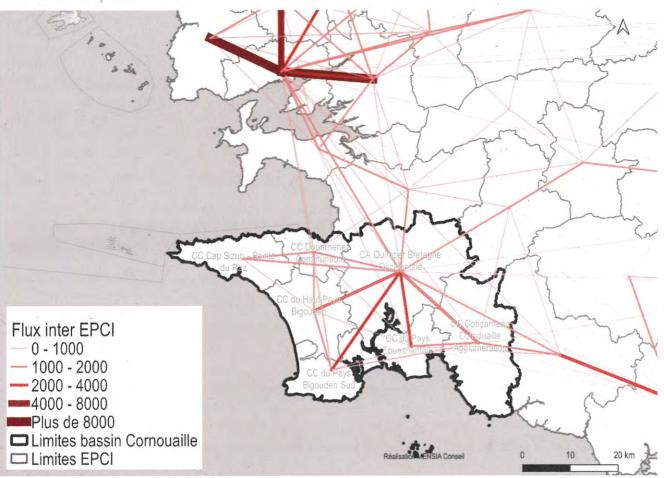


BASSIN CORNOUAILLE



La demande de mobilité dans le bassin

Carte des déplacements



Source : Insee, 2019, domicile travail

Matrice origine-destination du bassin

EPCI de départ EPC	CI arrivée	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	CC du Pays Fouesnantais	CA Quimper Bretagne Occidentale	CC du Pays Bigouden Sud	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	CC Douarnenez Communauté	CC du Haut Pays Bigouden	TOTAL
CC Cap Sizun - Poir	nte du Raz	3 000	10	550	50	50	700	300	4 660
CC du Pays Foue	snantais	10	4 450	4 000	350	800	100	50	9 760
CA Quimper Bro Occidental		200	1 700	31 550	900	1 400	1 200	400	37 350
CC du Pays Bigou	uden Sud	50	400	3 300	7 600	200	100	600	12 250
CA Concarneau Co Agglomérat		10	1 100	4 300	150	10 400	100	50	16 110
CC Douarnenez Communauté		250	50	1 300	100	50	3 900	150	5 800
CC du Haut Pays Bigouden		250	200	2 500	900	100	600	2 550	7 100
TOTAL		3 770	7 910	47 500	10 050	13 000	6 700	4 100	

Source: Insee, 2019, domicile travail

1er objectif des ateliers

Cohérence du périmètre de bassin ? (oui, ou non au regard de quel critère et pour quelles alleminative proposée) ? ale du 14 mai 2024 - Ordre du jour & Rapports 47

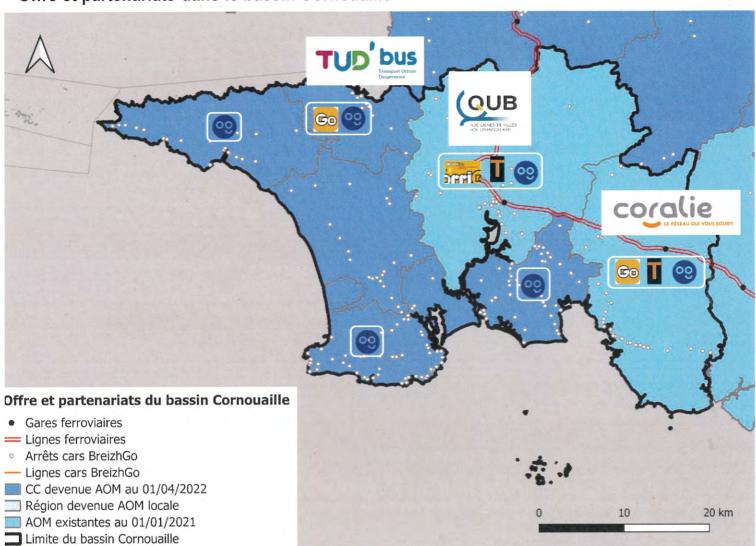


BASSIN CORNOUAILLE



Offre de mobilité dans le bassin

Offre et partenariats dans le bassin Cornouaille



Source : CEREMA, région Bretagne, site des EPCI



Réseaux urbains



EPCI membre du partenariat KorriGo (carte billettique et SIM)



EPCI membre du partenariat SIM KorriGo



Tarifications multimodales ou accords tarifaires



EPCI membre du partenariat OuestGO

2ème objectif des ateliers

Quels sont les enjeux mobilités du bassin aux différentes échelles ?

ANNEXE N°2 – Liste complète des pistes d'actions identifiées en groupe de travail (phase 2)

Groupes de travail	Pistes d'actions
GT 1 - Mobilités partagées dans les ZAE	 1.1 - Mieux connaître les mobilités des actifs de la zone d'emploi et travailler conjointement avec le service développement économique de la collectivité; 1.2 - Communiquer vers les entreprises et les actifs sur l'offre de mobilité existante mise en place par les collectivités; 1.3 - Identifier des relais/représentants au sein des entreprises dans les zones d'emplois; 1.4 - Identifier sur la zone d'emploi les aménagements nécessaires pour améliorer la desserte et les mobilités partagées; 1.5 - Accompagner, évaluer les démarches mises en place avec des représentants des actifs et des entreprises; 1.6 - Coordonner une action au sein de la Cornouaille vers les ZAE (échange d'expériences, communication, sensibilisation).
GT 2 - Covoiturage	 2.1 – S'appuyer sur un outil commun pour mener des actions de promotion du covoiturage; 2.2 – Expérimenter la mise en place d'une incitation financière au covoiturage; 2.3 – Elaborer un plan d'actions covoiturage sur un axe stratégique de circulation; 2.4 – Créer une charte graphique commune à l'échelle de Cornouaille pour promouvoir le covoiturage auprès du grand public.
GT 3 - Maillons manquants en transport collectif ou vélo sur les axes inter-EPCI stratégiques et liaisons PEM	 3.1 – Assurer une connexion densifiée et adaptée entre les gares et tous les pôles intermédiaires de Cornouaille; 3.2 – Compléter l'offre de transport collectif sur les maillons manquants prioritaires; 3.3 – Retravailler l'offre sur les trajets de transport collectif lorsque les correspondances sont défaillantes ou manquantes entre plusieurs réseaux; 3.4 – Identifier des endroits où un aménagement cyclable permettrait de relier un bourg ou une zone d'emploi à un arrêt TC de l'EPCI voisin, ou à un axe stratégique (routier ou cyclable).
GT 4 - Offre de transport collectif et intermodalité	 4.1 – Travailler les liaisons intermodales sur les points d'entrée de ville; 4.2 – Aménager des PEM sur les nœuds routiers stratégiques 4.3 – Mailler le territoire en plusieurs couronnes autour de Quimper avec du transport à la demande.
GT 5 - Accès à l'information / Gouvernance technique et politique	 5.1 - Prendre conscience que l'enjeu des déplacements des actifs inter-EPCI oblige la création d'un cadre de concertation au-delà des instances propres à chaque EPCI AOM – soit via les instances cornouaillaises existantes (ex: bureau de QCD), soit via la création d'instances spécifiques (comité local de mobilité, etc.); 5.2 - Confier à QCD la collecte et la valorisation de données relatives aux différents modes de mobilité inter-EPCI et diffuser cette connaissance à l'ensemble des acteurs du territoire via des événements de type colloque (ex: RDV de la mobilité); 5.3 - Créer les outils de pilotage et de suivi des actions proposées dans le cadre des groupes de travail de la démarche Mobilité des actifs en Cornouaille; 5.4 - Lancer des actions communes de communication et de sensibilisation à l'éco-mobilité à destination de différents publics (usagers, entreprises, associations, etc.); 5.5 - Améliorer la communication et la lisibilité sur l'offre de mobilité et l'intermodalité avec les outils existants et/ou nouveaux outils (ex: cartographie interactive sur tous les modes de transport).

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

12. Animation FEAMPA 2024 Demande de subvention

Synthèse

En 2024, le programme poursuit sa dynamique notamment à travers l'accompagnement des porteurs de projets et le conventionnement des premiers projets soutenus.

Comme chaque année, il est proposé de solliciter la subvention du FEAMPA pour l'animation/gestion de ce programme.

Quimper Cornouaille Développement, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenue en en juillet 2022 pour conduire le volet territorial ou DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture), programme européen qui vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes. L'enveloppe attribuée au territoire est de 1 045 712 € de FEAMPA, doublée par la région Bretagne.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation, gestion, communication et mise en réseau des acteurs). Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables à hauteur de 80 %. Les subventions sont à solliciter annuellement.

Programme de travail 2024

En 2024, les principales missions de l'équipe DLAL FEAMPA consistent en :

- o conventionnement avec la région Bretagne;
- o accompagnement des porteurs de projets (technique et administratif);
- tenue de plusieurs Commissions Mer et Littoral (CML)(prochaine CML: 17 mai);
- o organisation et animation des CML;
- o sélection des projets soutenus par les fonds ;
- o communication du programme après des partenaires ;
- o suivi de projets dans leur mise en œuvre ;
- o aide au dépôt des dossiers administratifs sur la plateforme de dépôts des dossiers ;
- o aide à l'émergence de projets,
- o mise en réseau des acteurs ;
- o organisation des rencontres maritimes;
- o participation aux réunions régionales, nationales (rencontres nationales DLAL FEAMPA en juillet 2024) et européennes en lien avec le programme.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

L'équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2021-2027 par QCD représente 1,5 ETP en 2024 (respectivement 1 ETP à l'animation et 0,5 ETP à la gestion).

L'animation est assurée par deux chargés de mission de QCD, respectivement à hauteur de 0,8 et 0,2 ETP. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est également assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Les dépenses de salaires sont basées sur les frais réels. Un forfait de 25 % des frais de personnels est appliqué. Ces frais couvrent les frais de structures et l'ensemble des dépenses annexes afférentes aux missions : communication, déplacement, frais de bouche, frais d'inscription à des évènements....

Le montant global de FEAMPA et de crédits régionaux sollicités dans le cadre de l'objectif 3.1 du règlement UE 2021/1139 du programme FEAMPA 2021-2027 est de 86 865 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMPA	2021-2027	Recettes		
Année 2024				
Salaires et charges 1,5 ETP	86 865	Région (40 %)	43 432	
Frais annexes	21 716	FEAMPA (40 %)	43 432	
(25 % frais personnels)		Autofinancement QCD (20 %)	21 717	
TOTAL	108 581	TOTAL	108 581	

Le Conseil d'administration est invité à :

- approuver ce projet;
- valider ce plan de financement;
- autoriser le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents y afférents;
- autoriser le Président du GALPA à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

13. Autorisation de dépôt de l'aide préparatoire de la candidature DLAL FEAMPA Cornouaille 2021 -2027 sur le portail des aides de la région Bretagne

Synthèse

Dans le cadre de la candidature au DLAL FEAMPA 2021-2027, une aide préparatoire s'élevant à 25 000 € avait été proposée par la région Bretagne. Il est proposé d'autoriser QCD en tant que structure porteuse du GALPA à solliciter la subvention en lien avec cette aide préparatoire.

Dans le cadre de l'appel à candidature concernant le DLAL FEAMPA 2021-2027, une aide préparatoire avait été proposée par la région Bretagne. Pour QCD, il s'agissait essentiellement de coordonner cette réponse à l'appel à candidature DLAL du FEAMPA (finalisée le 20 avril 2022). Le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 avait validé à l'unanimité le plan de financement de cette aide préparatoire (cidessous pour mémoire) et autoriser la Présidente à solliciter les subventions.

La plateforme des aides de la région Bretagne concernant le DLAL FEAMPA 2021-2027 a été ouverte en février 2024. Il est désormais possible de déposer les demandes de subventions (dont l'aide préparatoire). La délibération précédente autorisait la Présidente, Isabelle ASSIH, à solliciter la subvention. Marc ANDRO a été désigné président du GALPA en janvier 2023. La région Bretagne nous a demandé de solliciter une nouvelle fois le Conseil d'administration sur cette aide préparatoire afin d'autoriser M. ANDRO à déposer la demande de subvention.

Plan de financement de l'aide préparatoire (pour mémoire)

Pour rappel, l'aide préparatoire a été plafonnée à **25 000 €** d'aide publique avec une intensité d'aide publique de **100 %** (50 % FEAMPA et 50 % Région). Celle-ci va être sollicitée pour financer 90 % d'un temps plein du 8 novembre 2021 au 20 avril 2022. QCD s'engage à préparer ce dossier et le déposer sur le portail des aides de la région Bretagne.

Le montant de FEAMPA et de fonds régionaux sollicités dans le cadre de cette aide-préparatoire est le suivant :

Aide préparatoire DLAL FEAMPA 2021-2027		R	ecettes
Salaires et charges (0,9 ETP de novembre à avril)	24 005,42 €	Région (40 %)	12 500 €
Frais de fonctionnement (15% du salaire)	3 600,81 €	FEAMPA (40 %)	12 500 €
		Autofinancement QCD (20 %)	2 606,23 €
TOTAL des dépenses éligibles	27 606,23 €	TOTAL	27 606,23 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- autoriser le Président du GALPA à solliciter les subventions ;
- à déposer la demande d'aide et de paiement sur le portail des aides AIDEN
- et à signer les documents y afférents.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

14. Destination touristiqueBilan du premier trimestre 2024

En synthèse:

Au cours du 1^{er} trimestre 2024, la Destination touristique de Quimper Cornouaille a avancé sur les 4 axes de sa stratégie pluriannuelle, avec des développements opérationnels concrets et des clarifications importantes. Ce rapport en présente les éléments saillants, qui sont autant de contributions de QCD aux projets des collectivités et des acteurs touristiques.

REVUE DU PLAN D'ACTION DE LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

1- Coopération et mutualisation

Les <u>supports</u> 2024 de la Destination sont en phase d'être imprimés :

- 65 000 cartes (financées à 100 % par QCD)
- 4 000 blocs (co-financés à 50 % par les Offices de tourisme) seront distribués par les Offices de tourisme cornouaillais.

Cette année, trois entreprises se sont positionnées sur les encarts publicitaires de la carte Destination : Armor-Lux en quatrième de couverture (3 500 €), Kerne (1 500 €) et Cueillette (1 000 €). Afin de réduire le reste à charge pour QCD, des annonceurs complémentaires sont recherchés pour l'année 2025.

Par ailleurs, un <u>observatoire du tourisme</u> est en cours de lancement, à destination des porteurs de projets et des collectivités.

2- Promotion des savoir-faire

L'engagement de la Destination a permis l'accompagnement (audit personnalisé) de 14 entreprises cornouaillaises à ce jour, ce qui témoigne de l'efficacité et de la pertinence du dispositif pour les entreprises locales. À ce stade, seulement 8 entreprises peuvent encore en bénéficier à un tarif préférentiel (200 € pour les entreprises de -50 salariés et 660 € pour les +50 salariés).

Sur la base des différents audits, la Destination permet désormais de cadrer les conditions de <u>soutien</u> à <u>l'investissement de ces entreprises par les crédits de la Région</u> alloués à la Cornouaille. Le_COPIL Destination a validé le 26 mars les contours d'un<u>appel à manifestation d'intérêt</u> portant sur 5 volets distinct.

- VOLET 1 : signalétique intérieure et/ou extérieure ;
- VOLET 2: agencement des espaces recevant du public avant ou après la visite de l'entreprise;
- VOLET 3 : outils et matériels servant de supports à la visite de l'entreprise ;
- VOLET 4 : besoins spécifiques identifiés dans l'audit d'Entreprise et Découverte ;
- VOLET 5 : audit supplémentaire (subsidiaire).

Une entreprise peut déposer un dossier sur un des volets ou sur les 3 premiers ensemble à condition d'avoir bénéficié au préalable d'un audit personnalisé réalisé par « Entreprises et découvertes ». Le cas échant, elle doit déposer un dossier de demande sur le volet 4 avant de pouvoir bénéficier des autres volets d'aide à l'investissement.

Aide plafonnée à 3 500 € par volet et par entreprise. Aide cumulable entre les volets mais le montant de l'aide de la Destination ne doit pas dépasser 50 % du coût global du projet.

Le calendrier de mise en œuvre :

- Mai/juin 2024: lancement de l'AMI sur les 4 premiers volets d'accompagnement, à destination des 22 entreprises qui auront déjà bénéficié d'un audit.
- Janvier 2025: lancement du volet 5 (subsidiaire) pour l'accompagnement de 10 nouvelles entreprises pour réaliser un audit et leur permettre de déposer des demandes sur les 4 premiers volets en 2025.
 - Soit un total de 32 entreprises accompagnées sur le territoire entre 2022 et 2025.

Par ailleurs, une <u>formation destinée aux salariés de ces entreprises</u>, animée par Entreprise et Découverte, est organisée par QCD début d'avril pour renforcer leur expertise et leur compétitivité.

3- Itinérance

Débutant l'année 2024, des <u>rendez-vous techniques avec les 8 EPCI</u> de la Destination ont été organisés entre février et mars, afin d'ajuster le plan d'actions aux besoins du territoire, en adéquation avec les attentes politiques cornouaillaises actuelles. <u>Cette démarche collaborative garantit une approche cohérente et concertée pour le développement de l'itinérance douce</u>.

En cours:

- Extension du schéma d'accueil camping-cars sur Quimperlé Communauté (doit prendre fin au plus tard en 2026);
- Expérimentation de panneaux de médiation environnementale et patrimoniale dans le Haut
 Pays Bigouden (plan de financement validé par le COPIL, le 26 mars / cf. rapport en séance);
- Structuration des aires de services vélo par la mise en place d'un AMO visant à l'identification d'un « catalogue » d'équipements (maximum 10/15).
 Le prestataire identifié rencontrera les référents vélo / mobilité des EPCI (voire des Offices de tourisme) afin de cartographier les emplacements les plus opportuns pour l'installation d'équipements et services vélo et d'identifier les services/équipements pour chaque site. Le prestataire devra restituer son travail pour validation des emplacements/investissements en COPIL Destination (12 novembre). Cela permettrait un cofinancement des investissements par les crédits régionaux alloués à la Destination.

A démarrer :

- Édition numérique d'un flyer de <u>recensement des stationnements autorisés aux camping-cars</u> (support à diffuser aux EPCI, au Gardes Côtes, aux Offices de tourisme) pour la saison 2024 ·
- Valorisation des boucles cyclables locales existantes par le biais d'un outil commun à la Destination.

Deux premiers rendez-vous ont eu lieu en vue de l'accompagnement de services de mobilité, en lien avec les PEM de QBO et à CCA.

4- Nautisme pour tous

Organisation de consultations techniques avec 21 structures nautiques cornouaillaises :

- 3 réunions délocalisées avec les professionnels du nautisme et les techniciens des EPCI (Douarnenez le 13.12.23, Quimper le 15.01.24, Pouldreuzic le 18.01.24);
- un point d'étape technique organisé à QCD le 7.02.24 regroupant 22 professionnels du nautisme et du tourisme (OT/EPCI). Cet atelier a permis aux professionnels du domaine d'échanger avec leurs homologues du tourisme sur les actions à prioriser. Ce temps d'échanges et de concertation a été extrêmement enrichissant pour tous les participants, renforçant ainsi les liens et la synergie entre les acteurs du tourisme et du nautisme.

Ces réunions ont permis de faire ressortir 4 propositions de projets à soutenir prioritairement :

- Lever les freins à la pratique nautique dans un milieu hostile (apprentissage de la natation / aisance nautique);
- Organiser des événements fédérateurs en Cornouaille (ex : semaine du nautisme, puces de mer);
- Faciliter les conditions de pratique des personnes en situation de handicap (formation des professionnels du nautisme);
- Projet WindCornouaille, qui a déjà pu bénéficier d'un accompagnement financier de la part de la Destination afin de développer l'outil sur le territoire, d'ici à l'année prochaine.

La fin du	contrat d	e la chargée	de mission	nautisme	à la mi-ju	ıin prochain	pourra	questionner	les
priorités :	à fixer à l'é	quipe de QCI	D pour les p	prochaines	années.				

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

15. Mise en tourisme du schéma d'accueil des camping-cars : expérimentation de panneau de médiation environnementale et patrimoniale dans le Haut Pays Bigouden

En synthèse:

L'itinérance est un des axes majeurs de la stratégie de la Destination touristique Quimper Cornouaille pour les années 2023-2025.

Afin de poursuivre le travail engagé via le schéma d'accueil et d'aménagement d'aires de camping-cars, et d'appliquer sa mise en tourisme, la Destination souhaite mettre à disposition des collectivités et Offices de tourisme des outils pour diffuser l'information réglementaire (site et durée de stationnement, présentation des services disponibles) et touristique auprès des visiteurs itinérants.

Il est proposé, conformément à ce qui a été acté en juin 2022 en COPIL de la Destination, d'accompagner un projet expérimental en Haut Pays Bigouden, qui pourrait être étendu aux EPCI intéressés, une fois son évaluation effectuée.

CONTEXTE

La Destination Quimper Cornouaille a livré à ses EPCI (hors Quimperlé Communauté) en octobre 2020 **un schéma d'accueil et d'aménagement d'aires de camping-cars**. Pour rappel, les objectifs principaux du schéma sont les suivants :

- Améliorer et structurer l'itinérance des visiteurs ;
- Décongestionner le littoral et ses sites sensibles ;
- Disperser les flux / stationnements vers l'arrière-littoral.

Depuis 2021, le collectif Destination poursuit le travail engagé et applique sa mise en tourisme.

Le Comité de Pilotage de juin 2021 a désigné la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) comme territoire d'expérimentation pour l'installation de 9 panneaux de médiation environnementale et patrimoniale.

En parallèle, en 2022, le Haut Pays Bigouden a réalisé un panneau de médiation environnementale, en étroite collaboration avec les élus communaux. Ensemble, ils ont travaillé à l'élaboration d'arrêtés municipaux communs régissant la réglementation des espaces littoraux. De cette réglementation commune est née une volonté de sensibiliser les visiteurs à la richesse environnementale des zones naturelles concernées et mettre en lumière quelques règles essentielles pour la préservation des espaces (Cf. panneau environnement en annexe 1).

QCD ayant suivi ces réunions de travail au titre de la promotion d'une itinérance touristique responsable, l'objectif a été d'identifier les sites de stationnement autorisés aux camping-caristes et d'y implanter un panneau de méditation. Pour ne pas sur-aménager les sites, le choix a été fait de ne pas implanter ce deuxième panneau de médiation sur les sites sensibles identifiés par le service environnement de la CCHPB.

LE PROJET

Depuis janvier 2023, QCD et le Haut Pays Bigouden conceptualisent le panneau, qui intègre les informations suivantes :

- Règles de stationnement du site (durée, services disponibles, référence à l'arrêté);
- Informations environnementales et touristiques à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité (préservation de l'environnement, 3 idées de visites) ;
- Informations touristiques de la Destination (QR Code pour présenter toutes les aires de stationnement, QR Code pour présenter la carte touristique et patrimoniale de la Destination).

9 sites ont été identifiés avec la CCHPB et les élus communaux : 1 à Plovan, 1 à Pouldreuzic, 2 à Plozévet, 2 à Plogastel-Saint-Germain, 1 à Landudec et 1 à Peumerit.

Le rôle de QCD est ici de garantir une harmonisation des messages et du graphisme du panneau de médiation (Cf. panneau de médiation en annexe 2), qui a vocation à pouvoir être étendu à l'ensemble de la Destination Quimper Cornouaille à terme.

En parallèle, QCD et la CCHPB définissent des **indicateurs de performance du dispositif**, afin de déterminer, à l'issue de la pleine saison touristique 2024, si ces panneaux auront eu une plus-value pour l'expérience du visiteur, pour la gestion du site (ex : déchets) et pour la gestion des flux de camping-caristes.

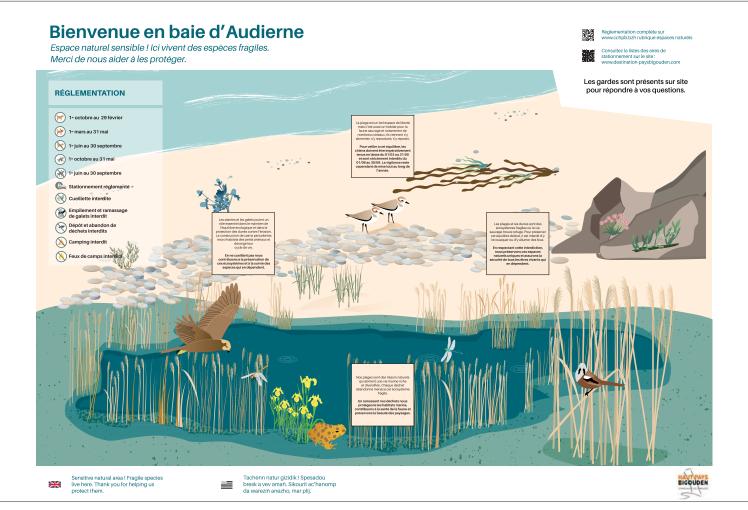
Ces indicateurs serviront à dresser un bilan partagé à l'automne 2024. Co-construit avec la CCHPB, les élus communaux, l'Office de tourisme et QCD, ce bilan sera présenté au dernier COPIL Destination de l'année 2024, le 12 novembre. S'il est positif, il permettra aux autres EPCI de la Destination de se saisir du projet dès 2025.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Conception graphique (illustration identité Haut Pays Bigouden)	1 560 €	Autofinancement QCD	<u>2 010 €</u>
Conception graphique (intégration de la charte Destination et harmonisation des messages de médiation environnementale et patrimoniale)	900€	Autofinancement HPB	4 925 €
Impression des 9 panneaux (structure verticale avec panneau 1080x800mm + liaison au sol)	9 850 €	Région Bretagne	5 375 €
TOTAL	12 310€		12 310 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- valider le plan de financement pour la réalisation de cette action ;
- autoriser la Présidente à solliciter les aides financières mentionnées au plan de financement et à signer les documents y afférents.



Annexe 2



Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

16. Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille Point d'étape

Synthèse

Retour sur les interventions, ateliers participatifs, conférences menées par l'équipe attractivité, au premier trimestre 2024, afin de faciliter les recrutements et d'améliorer l'hospitalité des nouveaux actifs. Ces actions ont été définies en impliquant fortement les professionnels de l'emploi et les employeurs.

Contexte

Les actions du premier trimestre 2024 ont suivi les orientations des instances de QCD en orientant le travail de l'équipe attractivité sur le champ de l'attractivité économique et de l'emploi en lien avec les réseaux de recruteurs (employeurs et ressources humaines).

Retour sur la participation au Forum de l'emploi public breton, Brest (Le Quartz), 08/02/2024

Participation au Forum de l'emploi public breton (organisé tous les 4 ans par les 4 centres de gestion bretons) à la demande des organisateurs. Intervention dans l'atelier « ça papote RH pour accompagner la mobilité professionnelle » concernant la marque employeur territoriale, une des réponses que QCD apporte aux recruteurs (publics et privés) pour faciliter les recrutements et accueillir des nouveaux collaborateurs. Promotion des pack recruteur et pass bienvenue.

Retour sur l'afterwork « *Le territoire, un atout pour recruter* » co-organisé par QCD et la communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Lesconil (La Kriée), 13/02/2024

Huit employeurs, privés et publics, ont participé à cet atelier participatif (le nombre de participants a été volontairement limité afin de favoriser les échanges). L'objectif était de leur présenter les outils développés pour attirer et fidéliser leurs salariés grâce aux atouts de la Cornouaille et du Pays Bigouden et d'identifier les bonnes pratiques mises en place par les participants.

QCD se tient à la disposition des EPCI s'ils souhaitent organiser des évènements équivalents.

Retour sur la Journée candidats de la Marque Bretagne chez Armor Lux et QCD, 20/02/2024

Quimper Cornouaille Développement, partenaire de marque Bretagne pour la démarche d'attractivité a été sollicitée avec Armor lux pour accueillir la rencontre et témoigner de leurs partenariats avec Marque Bretagne devant les futurs membres, dont des entreprises cornouaillaises. Objectifs : présenter la Cornouaille, les actions pour attirer et améliorer l'hospitalité (boite à outils, pack recruteur, pass bienvenue)

Retour sur la participation de QCD au Hackathon Hussar Academy, Brest, 14-15/03/2024

L'objectif de cet événement était de permettre aux employeurs de recruter autrement en découvrant de jeunes talents dans une ambiance informelle, de les voir travailler sur des problématiques concrètes, de leur proposer des offres d'emploi et/ou de collecter des CV, et de déployer leur marque employeur auprès de futurs salariés. Plus d'une centaine d'étudiants d'écoles d'ingénieurs et de management ont travaillé par équipe sur les problématiques des entreprises Adélaïde, Crédit Mutuel Arkéa, GL Events. QCD a été jury pour les problématiques proposées par le groupe cornouaillais Adélaïde (Verlingue, Génération, Cocoon).

Retour sur la promotion de l'entrepreneuriat au féminin, Morlaix, 19/03/2024

Participation à la 12^e édition des Semaines de sensibilisations des jeunes – femmes & entrepreneuriat organisées dans plus de 70 CCI françaises. Il s'agit d'un évènement porté par l'association « 100 000 entrepreneurs », en lien avec « Femmes chefs d'entreprises (FCE) 29 », « Bouge ta boîte » et « Entreprendre au féminin » pour le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Une opportunité de faire connaître à 50 lycéens (distribution des *pass bienvenue*), réseaux et établissements la démarche d'attractivité et de développer l'envie d'entreprendre son projet.

Retour sur la conférence de presse chez Assia, 26/3/2024

Quimper Cornouaille Développement lance une nouvelle campagne de communication pour améliorer l'hospitalité des nouveaux actifs avec Assia (Quimper) comme partenaire principal et a organisé un point presse avec son directeur général d'Assia et Marc Andro. Ils ont insisté sur les synergies entre Quimper Cornouaille Développement et les entreprises pour incarner l'attractivité et l'hospitalité de la Cornouaille.

Retour sur la Journée entreprises de l'ENIB (École nationale d'ingénieurs de Brest), Quimper, 28/03/2024

QCD a participé à l'organisation de ce *jobdating* de l'ENIB à Quimper. L'objectif était triple : que les entreprises du bassin cornouaillais puissent recruter des étudiants ingénieurs (emploi, alternance, stage) et découvrent la Boite à outils de la démarche attractivité de QCD pour les aider à recruter grâce aux atouts de la Cornouaille, et que les étudiants découvrent les atouts et la dynamique économique de la Cornouaille. 10 entreprises et 35 étudiants étaient présents. Au vu de la satisfaction des participants, l'idée est de renouveler l'événement l'année prochaine.

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour validation

17. Animation Conseil de développement 2024 Demande de subvention régionale : 65 372 €

Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention auprès du Conseil régional à hauteur de **65 372 €**, représentant environ 80 % du montant de dépenses prévues dans le cadre du budget du CDC pour l'année 2024, incluant un poste de coordinateur, les frais de structure et de fonctionnement, et les actions portées par le CDC.

La Région a rappelé l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle les Conseils de développement contribuent et a réaffirmé le maintien de son soutien financier à cette fonction en consacrant, chaque année, une enveloppe dédiée à l'animation des Conseils de développement.

Pour mémoire, les Conseils de développement sont obligatoires dans tout EPCI de plus de 50 000 habitants. Pour la Cornouaille, le choix a été fait de mutualiser l'animation et les fonctions du Conseil de développement à l'échelle des 7 EPCI. En 2023, le CDC avait perçu une subvention régionale d'un montant de 62 504 €. En 2024, le montant de l'enveloppe de soutien à l'animation du Conseil de développement s'élève à 65 372 €.

Actions menées en 2023

Le CDC a participé à plusieurs missions relevant de la compétence de QCD en 2023 :

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le CDC a poursuivi sa participation à la construction du Contrat Local de Santé (CLS). Le CDC a également participé au groupe Ressource Santé environnementale et sera associé à la conduite de sa phase opérationnelle.

MOBILITES

L'Etat a mandaté le Cerema pour mener une étude sur la mobilité des actifs en Cornouaille. Le CDC accompagne cette démarche en participant notamment aux groupes de travail et ateliers participatifs, en lien avec le pôle Aménagement de QCD.

• PROGRAMME LEADER

La gouvernance du nouveau programme Leader est assurée par un comité de programmation constitué d'élus et de 18 membres du CDC (9 titulaires et 9 suppléants).

• PARTICIPATION A LA COMMISSION MER ET LITTORAL

Depuis sa création, le CDC fait partie de la CML : 4 de ses membres y siègent au sein du collège privé, avec voix délibérative (2 titulaires et 2 suppléants).

Le CDC se saisit de manière autonome des sujets qui lui paraissent important pour le développement du territoire. Il a ainsi mis en place des groupes de travail sur des thématiques diverses :

- Fau
- Alimentation (participation aux PAT du territoire)
- Mobilités (amélioration de l'offre ferroviaire Brest Quimper Lorient Nantes)
- Culture et langue bretonnes (organisation des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille / Quimper 25 novembre 2023)
- Climat et biodiversité

Enfin, le CDC est un acteur central de la participation citoyenne :

- Acteur actif du Réseau des conseils de développement bretons
- Echanges avec le Ceser
- Rencontres avec les EPCI de Cornouaille
- Co-construction du Pacte de cohérence territorial
- Participation aux réseaux de la participation citoyenne (Rencontres européennes de la participation et Rencontres nationales des Conseils de développement)
- Lauréat des trophées de la participation citoyenne pour le cahier d'acteurs visant à l'amélioration de la ligne Quimper-Brest

Feuille de route 2024

En 2024, la CDC va poursuivre et approfondir les travaux engagés en 2023. Le renouvellement de ses membres interviendra également au cours de l'année.

• REUNION PUBLIQUE « LA MER EN DEBAT »

La Commission Nationale du Débat Public a sollicité le CDC pour participer à l'animation du débat public « La mer en débat », qui a pour objectif de recueillir les avis des habitants sur la planification maritime. Une réunion publique a été organisée sur les opportunités de développement de l'éolien en mer en Cornouaille.

UN EVENEMENT AUTOUR DES PROBLEMATIQUES DE L'EAU ET DU CLIMAT

Les groupes de travail sur les thématiques de l'eau et du climat se sont réunis de manière récurrente tout au long de l'année 2023. De nombreux échanges se sont noués avec une diversité d'acteurs du territoire en lien avec ces problématiques. De ce fait, le Conseil de développement souhaite proposer au cours de l'année 2024 un évènement grand public dont les contours seront définis prochainement.

SUITES DES ASSISES DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE BRETONNES

Les Assises ont largement mobilisé le CDC et suscité l'intérêt des acteurs du territoire. La rédaction d'un document de bilan et de préconisations issus des échanges ayant eu lieu au cours de ces Rencontres permettra de prolonger le dialogue autour de ces thématiques. Il conviendra également de s'interroger sur les suites à donner à cette première édition des Assises.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Au cours du dernier trimestre 2024, le CDC sera renouvelé. Afin de le préparer, le CDC doit d'ores et déjà réfléchir aux modalités de son renouvellement, de son éventuel élargissement et aux modalités d'accueil de ses nouveaux membres.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

En continuité des années précédentes, un chargé de mission assurera l'animation du CDC à hauteur de 75% de son temps. 0,3 ETP seront également mobilisés auprès de divers salariés en lien avec les thématiques abordées.

Le CDC poursuit sa structuration autour d'une présidence et d'un bureau solides et mobilisés, une animation dédiée, le développement d'outils de communication, la volonté de mieux faire connaître le CDC, notamment celui d'animateur du débat public, et maintenir la mobilisation de ses membres avant son renouvellement prévu en fin d'année.

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil régional

Pour l'année 2024, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement de l'animation du CDC et de ses frais de fonctionnement. Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2023		Recettes 2	023
Salaires	55 789 €	Région	65 372€
Frais de structure	8 367 €	Autofinancement	17 424 €
Frais de déplacements	1600€		
Frais de fonctionnement du CD	1 200 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850€		
Actions	15 000 €		
Total	82 796 €	Total	82 796 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autoriser la Présidente à solliciter la subvention et à signer les documents y afférents.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

18. Rapport d'activités du Conseil de développement 2023

Synthèse

Depuis 2022, le Conseil de développement de Cornouaille (CDC) produit un rapport d'activités qui présente les activités du CDC au cours de l'année écoulée.

Ce document permet d'appréhender les différentes thématiques sur lesquelles le CDC est investi et de porter ainsi un regard rétrospectif sur les actions qu'il a menées.

Au cours de l'année 2023, le CDC a été associé aux politiques publiques portées par Quimper Cornouaille Développement, à travers sa mobilisation sur le Contrat Local de Santé, sa contribution à l'étude sur la mobilité des actifs en Cornouaille, ainsi que la participation de ses membres au comité de programmation Leader et à la Commission Mer et Littoral.

Le CDC s'est également auto-saisi de plusieurs sujets à travers ses groupes de travail :

- Eau;
- Mobilités;
- Alimentation;
- Climat et biodiversité.

Enfin, le Conseil de développement s'est fortement mobilisé autour de l'organisation des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille, qui se sont tenues le 25 novembre 2023 à Quimper.

Annexe: Rapport d'activités CDC 2023 (hors liasse)

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration & Assemblée générale du 14 mai 2024

Pour information

19. Calendrier prévisionnel des instances, réunions & événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mercredi 19 juin : Bureau (<u>reprogrammation au 3 juillet probable</u>)
- Mardi 1^{er} octobre : Bureau
- Mardi 15 octobre (9h30): Conseil d'administration
- Mercredi 27 novembre : **Bureau**
- Mercredi 11 décembre (10h): Conseil d'administration

Réunions & événements

MAI:

- Jeudi 16 : Lettre d'info QCD
- Jeudi 16 : Journée régionale CLS (à Cuzon)
- Vendredi 17 : Commission Mer & Littoral
- Vendredi 17 : Atelier Symescoto révision du SCoT / Offre commerciale
- Mercredi 22 : Copil PLH Pays Bigouden Sud / Haut Pays Bigouden
- Mardi 28 : Atelier Symescoto révision du SCoT / Programmation foncière Habitat

JUIN:

- Mercredi 12 : Atelier Symescoto révision du SCoT / Programmation foncière Economie
- Mercredi 12 : Atelier Symescoto révision du SCoT / Environnement et ressources naturelles
- Jeudi 13: Séminaire Santé environnement (Salle Athéna, Erqué-Gabéric)
- Jeudi 13 : Lettre d'info OCD
- Jeudi 13 : Bureau Conseil de développement
- Vendredi 14 : Réunion des DGS
- Jeudi 20 : Copil conclusif Mobilité des actifs
- Mardi 25 : Journée handicap (CLS)
- Jeudi 27 : Atelier participatif (piloté par la Région) pour la construction de l'offre de service d'un Opérateur Régional de Tiers-Financement

JUILLET:

- Mardi 2 : Copil Réseau TYNEO
- Mar.2 et Mer.3 : Rencontres nationales DLAL FEAMPA St-Malo
- Jeudi 4 : Copil Destination
- Jeudi 4 : Bureau et comité syndical SYMESCOTO
- Mardi 9 : Assemblée plénière du Conseil de développement

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh